

Jacques Jaron

HISTOIRE

DE

CHARMES-LA-CÔTE

un village en Lorraine

D'après le cahier de monsieur
l'instituteur Ernest Loppinet

A nos petits enfants
Antoine, Guillaume, Maguelone,
Cléane, Marie-Amélie, Corain,
Ségolène, Aymeric

INTRODUCTION

C'est à un ancien instituteur de Charmes-la-Côte, monsieur Ernest Loppinet, que nous devons l'existence de ce recueil.

Un jour de l'année 1997, notre fils Marc a retrouvé un cahier, chez sa Grand-Mère, Madeleine Charolles, la fille de Léopold et Berthe Nussbaumer, lesquels vécurent à Charmes-la-Côte, dans la maison familiale, au 10 de la rue Bellevue. Léopold fut le boulanger du village mais aussi, le maire durant 32 années.

Sur ce cahier d'écolier à la couverture « gris-vert » un peu passé et au léger quadrillage, monsieur l'instituteur Ernest Loppinet a terminé d'écrire, en 1913, l'histoire de Charmes-la-Côte, d'une écriture appliquée, usant de pleins et de déliés, suivant avec une grande régularité, des lignes de pentes imaginaires.

La réalisation de ce recueil, à n'en pas douter, a dû lui demander un long et patient travail de recherche dans les archives de la commune de Charmes-la-Côte.

Nous lui rendons un hommage posthume en imprimant in extenso ce recueil, que nous destinons, par amitié et par souvenir, à nos amis de Charmes-la-Côte, et en particulier à Daniel Mathieu, élu maire du village au mois de mars de l'année 2001.

Nous souhaitons aussi transmettre la mémoire d'un passé à notre famille, tellement attachée à ce charmant village lorrain.

Antoine, est l'aîné de nos petits enfants, mais aussi, pour notre famille, le représentant de la huitième génération présente à Charmes-la-Côte ; nous lui confions la mission de conserver l'original de ce précieux cahier et d'en assurer la transmission aux générations à venir.

Françoise et Jacques Jaron

Le Cahier

1. Origine

Le village de Charmes-la-Côte faisait partie autrefois du duché de Lorraine ; il relevait du bailliage¹ de Commercy et de la prévôté de Gondreville.

Son origine n'est pas bien connue ; il semble cependant certain que l'ancienne chapelle de Saint-Florentin, détruite seulement au commencement du siècle dernier a été le noyau autour duquel s'est formé le village actuel. Faut de documents authentiques nous sommes en présence de deux hypothèses qui peuvent fort bien être admises. A une époque très éloignée, les habitants de nos contrées vivaient de la vie pastorale ; à un moment donné, ils se seraient fixés au pays, auraient construit quelques misérables cabanes et la chapelle dédiée à Saint-Florentin, patron des bergers ; après, les bénédictins de Saint-Mansuy auraient érigé une abbaye près de cette chapelle, au lieudit "La Moinerie" ; en remuant le sol, on met encore à découvert des pierres taillées, des tuiles et autres vestiges de ce monastère. Ou, autre supposition, ce sont les Bénédictins qui d'abord auraient construit le couvent et la chapelle autour desquels se sont groupées les maisons. Quoi qu'il en soit, relativement à l'origine du village, ses fondateurs ont reconnu de prime abord qu'ils pouvaient mettre utilement à profit le flanc du coteau si bien exposé pour la culture de la vigne, qui depuis une époque immémoriale, a procuré sinon la richesse, du moins l'aisance aux habitants, qui par leur travail, ont

1 Daprès le dictionnaire de l'Académie Française; huitième édition, librairie Hachette 1932. **Bailliage** : Tribunal composé de juges qui rendaient la justice au nom du Bailli ou avec le Bailli.

contribué au bon renom que le vignoble du “Toulois” s’est acquis dans l’est de la France.

Les archives conservées à la mairie ne remontent qu’à l’année 1726 et les registres de l’état civil à 1714.

A cette époque, le village était constitué comme il l’est encore aujourd’hui² les mêmes rues portent encore les mêmes noms ; mêmes lieux dits.

D’après les archives qui ont été transportées à Nancy, Charmes-la-Côte, comme la plupart des localités de notre région, a eu terriblement à souffrir de l’invasion des Suédois au XVII^e siècle ; il a été en parti saccagé, détruit, ses habitants massacrés ou dispersés ; c’est ainsi qu’à la fin de la guerre de Trente ans, il ne comptait plus que 26 chefs de famille ; les états du fisc, pour le prélèvement de l’impôt, portent cette mention : “Néant ; les habitants sont morts ou disparus”.

Depuis, le village s’est accru et a prospéré ; c’est ainsi qu’en 1815, la population était de 615 âmes ; aujourd’hui elle n’est plus que de 407.

Les plus anciennes familles dont il soit fait mention, existant encore sont les suivantes : Pagel (on en parle en 1547), Leclerc (deux familles), Poirson, Mathelin, Mansuy, Braucourt, Ledur.

D’autres se sont éteintes ou ont disparu ; telles sont les familles Mary, Deslosges, Didelot, Dessoudin, Prier, Jacques.

Il résulte des pièces relatives à un procès intenté à la commune de Charmes-la-Côte l’an V de la République, au

2 1912 est la dernière date citée par l’auteur. La présente monographie a probablement été écrite au cours de l’année 1913. Cette date doit être retenue lorsque l’auteur évoque le présent

sujet du droit de vaine-pâture³ dans les bois alors nationaux, qu'en 1515, Jean d'Angluze, écuyer, seigneur de Comblan, Saint-Loup, était seigneur Haut justicier de Charmes-la-Côte ; le 15 février 1516, il vendit aux Pères Lazaristes du Séminaire de Toul la terre de Moyemont (aujourd'hui Saint-Fiacre). Par acte en date du 20 juillet 1547, les Lazaristes firent remise à Jean d'Angluze de la moitié des bois à eux vendus précédemment et situés sur la côte de Charmes-la-Côte ; c'est Jean d'Angluze ou ses descendants qui vendirent cette partie au prince de Lorraine ; les ducs de Lorraine en ont toujours joui jusqu'à la réunion de cette province à la France. Dans les différents actes de vente, le droit de vaine-pâture était réservé aux habitants de Charmes-la-Côte, moyennant une redevance annuelle de 5 francs Barrois. Ils pouvaient aussi abreuver leurs bestiaux dans la fontaine de la vallée de Saint-Fiacre.

Les Lazaristes qui habitaient une partie de l'année une maison de plaisance près de cette fontaine y ont fait édifier vers 1520 une chapelle dédiée à Saint-Fiacre qui fut un lieu de pèlerinage assez fréquenté. Il est dit dans un document relatif au procès en question que « les Lazaristes ont constamment employé leur autorité tyrannique, les menaces et ont fait plusieurs procès à la commune pour éviter les visites journalières de son troupeau et lui ôter le droit qu'elle avait de vain-pâturer dans leurs bois pour arriver à la fontaine, mais ce fut en vain, et ils furent toujours déboutés de leurs demandes ». Pendant la révolution, les terres et les

3 D'après le dictionnaire de l'Académie Française, huitième édition Librairie Hachette 1935. **Vaine pâture** : Terres dont la pâture est libre, où tous les habitants d'une commune peuvent conduire leurs bestiaux ; et, généralement, toutes les terres où il n'y a ni semences, ni fruits.

bois appartenant aux Lazaristes furent vendus et le procès commencé en 1797 ne fut terminé qu'en 1841.

On rapporte que dans le clocher de la chapelle de Saint-Fiacre se trouvait une cloche en argent qui fut enlevée pendant la révolution par un individu qui, voulant la soustraire aux perquisitions faites par les agents du Comité du Salut Public, l'a enfouie dans la forêt voisine ; il est mort n'ayant révélé à personne l'endroit où il avait caché la cloche qui n'a jamais été retrouvée.

Dans un acte en date du 27 décembre 1727, il est dit :

« Il n'y a à Charmes-la-Côte aucun fief, ni terre anoblie; S.A.R Elle même en est seigneur et Charmes-la-Côte est présentement possédé par Monseigneur le Prince d'Elbeuf ».

Au 2 décembre 1744 : « Il n'y a audit Charmes-la-Côte aucun seigneur, ni maison fief et c'est Sa Majesté Royale qui en est seigneur ».

2. Administration

Le village était administré par un mayer ou maire, lequel était assisté d'un lieutenant (adjoint) ; le syndic gérait les deniers de la communauté ; le collecteur percevait l'impôt ; le sergent faisait les fonctions d'appariteur ; les bangardes, celles de gardes champêtre ; le greffier dressait les actes de la communauté ; le chatelier administrait les revenus de l'église (Receveur de la Fabrique) ; il faut aussi ajouter les pauliers qui percevaient la dîme, les gardes-chasse, les agents chargés de la surveillance de la sortie des raisins.

Le territoire était partagé entre les habitants, les Bénédictins de Saint-Mansuy, les Pères de l'Oratoire, les Lazaristes du Séminaire de Toul qui possédaient Saint-Fiacre et le pré du Saint-Esprit (aujourd'hui Pré l'Esprit) ; les dames du Saint-Sacrement de Toul étaient aussi propriétaires de vignes ; les Pères de l'Hôpital de Saint-Léopold de la Charité de Gondreville avaient la banalité des pressoirs de Charmes-la Côte.

Ils faisaient nommer un garde pour veiller à la sortie des raisins, les droits de sortie, d'abord fixés à 3 sols furent portés à 6 sols de Lorraine par tendelin. Le 8 octobre 1775, François Braucourt de Mont-le-Vignoble consigne au greffe un franc barrois pour la sortie d'un demi-jour de vigne qu'il cultive sur le ban de Charmes-la-Côte ; le 11 octobre 1775, Henri Antoine de Crépey consigne 4 francs barrois pour la sortie des raisins de 2 jours de vigne.

Le même jour, le nommé Louis Poirson prête serment en qualité de garde de sortie, sur la demande du Père Maximin Hobin prieur, et le 12 octobre, il fait payer 4 francs Barrois

aux religieuses du St Sacrement de Toul pour la sortie de leurs raisins. Le 12 novembre 1775 le Prieur du couvent de l'hôpital de Gondreville donne quittance d'une somme de 19 livres 12 sols 6 deniers pour droits consignés au greffe pour la sortie des raisins. Le droit de chasse appartenant aux Pères de l'hôpital de Gondreville comme « étant seigneurs, et gérant le domaine de Charmes-la-Côte » ; ils cédaient ce droit à des particuliers moyennant redevance.

Si les Pères de l'hôpital de Gondreville jouissaient de la banalité des pressoirs, en retour, ils devaient soigner chez eux les malades pauvres de Charmes-la-Côte.

La révolution arrivée, les pressoirs furent confisqués. Le 6 Messidor⁴ de l'an douze, le conseil de la Communauté demande que tous les biens immeubles appartenant précédemment à l'hôpital de Gondreville lui soient rendus pour que les malades pauvres y soient soignés comme précédemment. Cette demande n'a pas été acceptée.

Par une lettre en date du 15 novembre 1815, le Sous-Préfet de Toul demande au conseil de pourvoir aux réparations de l'hospice de Gondreville, et pour cela lui rendre ses « usines » et ses terrains ; le conseil, par sa délibération en date du 25 du même mois, est d'avis que tout ce qui appartenait audit hospice, soit rendu au profit de la commune.⁵

Par ordonnance en date du 27 mai 1816, Louis XVIII autorise la vente des bâtiments de l'hospice de Gondreville ainsi que des pressoirs de Mont-le-Vignoble et de Charmes-

4 Au 6 Messidor de l'an XII correspond le 26 juin 1804.

5 En 1793, les biens communaux du Pâquis ont été partagés entre tous les habitants chef de famille; mais par suite de la délibération du conseil municipal du 2 mars 1807, ils ont fait retour à la commune qui depuis les a loués par lots à son profit.

la-Côte qui en dépendaient, l'argent de cette vente sera employé, dit l'ordonnance, savoir : moitié à fonder dans l'hospice civil de Toul, en faveur des malades des communes de Gondreville, Mont-le-Vignoble et Charmes-la-Côte, des lits dont l'occupation sera déterminée par les maires des communes respectives, et moitié à doter un bureau central de charité qui sera établi à Gondreville par les soins du préfet de la Meurthe, d'après les dispositions de la loi du 7 primaire an V et chargé de distribuer des secours à domicile aux malades indigents des trois communes précitées. De là, l'origine du Bureau de Bienfaisance de Charmes-la-Côte et du lit dont la commune dispose avec Mont-le-Vignoble, à l'hospice de Toul. Les pressoirs ont été achetés par Joseph Colloh et Louis Royer.

La population était divisée en trois classes :

- 1- la haute classe (notables).
- 2- la moyenne classe.
- 3- la basse classe.

Cette division était faite d'après ce que chacun possédait comme propriétés foncières.

En 1726, la haute classe comprenait 28 habitants, la moyenne 19 et la basse classe 33 (on entend ici par habitant un chef de famille).

Voici à titre d'indication les noms de quelques habitants appartenant à chacune de ces classes pour l'année 1726.

1ère classe : Claude Lecler - Louis Lecler - Jean Desloyes - Jean Rambeaux - Mansuy Dessoudin - Mansuy Pagel ...

2ème classe : Claude Braucourd le jeune - Mansuy Didelot - Christophe Jacques - François Prévôt - Florentin Pagel ...

3ème classe : Gengout Rouyer - Jean Guillommée - Pierre Annelot - Gengout Pagel - Nicolas Pagel ...

Le Maire et le lieutenant, qui appartenait à la haute classe, étaient choisis tous les ans dans les « Plaid annaux », réunion des habitants sous la présidence du chef de la Prévôté de Gondreville. Dans ces séances, le prévôt infligeait des amendes à ceux contre lesquels les bangardes avaient relevé des contraventions ; il statuait aussi sur les différents survenus entre les habitants, sur les plaintes qui lui étaient portées.

Procès-verbal d'une séance de Plaid annaux 19 juillet 1730. « De par S.A.R. et celle de très haut, très puissant et très excellent seigneur Monseigneur le Prince d'Elbeuf, seigneur haut justicier des terres, et seigneur des haute, moyenne et basse justices de Charmes-la-Côte, cejourd'hui 19 juillet 1730, environ 4 heures du soir, par-devant nous Joseph François Gallot, avocat à la Cour, capitaine, prévôt chef de police de la ville de Gondreville, est comparu Maître Nicolas Tandry, substitut de Monseigneur le procureur général et procureur fiscal en ce siège ; lequel nous a dit et remontré que la tenue des Plaid annaux se doit faire tous les ans au lieu et village de Charmes-la-Côte, pour changer et créer de nouveaux officiers où tous les habitants dudit Charmes-la-Côte doivent comparaître et faire déclaration de leurs bestiaux sous peine d'amendes, comme il s'est toujours pratiqué du passé à la manière accoutumée, et sur les réquisitions dudit substitut, nous nous sommes cejourd'hui transportés au village de Charmes-la-Côte, au lieu ordinaire, sous le pressoir banal où les Plaid annaux se sont tenus du passé. Après que tous les habitants ont été appelés par trois fois par leur nom, par Nicolas Pagel sergent, et que Louis Lecler nous a rendu la tâche de maire et Jean Rouyer celle de lieutenant, lesquels nous ont tous les

deux remercié de leur charge, nous avons fait appeler Jean Mansuy et Claude Braucourt le jeune, chapelier de l'église pour faire choix et élection de trois anciens qui nous ont été nommés et présentés par lesdits trois anciens à nous nommés, comparant par devant nous, pour nommer et choisir neuf hommes des plus capables de ladite communauté pour dans l'élection des neuf être choisis un maire et un lieutenant pour gérer et nommer les autres officiers, ainsi qu'il a été du passé, desquels nous avons reçu le serment desdits trois anciens aux injonctions à eux faites de procéder fidèlement à la nomination des neuf habitants les plus capables pour gérer et exercer la charge de maire et lieutenant, après que les mêmes anciens se sont retirés, nous avons choisi pour maire sur le refus des nommés, suivant qu'il s'est pratiqué anciennement, et à la forme ordinaire, la personne de Jean Didelot ; pour lieutenant Nicolas Millot ; pour sergent Christophe Poirson ; Nicolas Brancourt l'aîné pour greffier ; pour syndic Jean Pâris et Florentin Pagel pour bangarde ; Mansuy Dessoudin, Jean Ledur, et André Paris pour fourniers ; Jean Desloyes, Nicolas Brancourt le jeune, Claude Pagel pour gardes-chasse de Monseigneur le Prince d'Elbeuf ; lesquels nous ont prié de recevoir le serment à eux de gérer fidèlement leurs charges, et en présence de Maître Pierre François Trimon, fermier de Monseigneur le Prince d'Elbeuf, et ont tous signé (sauf André Paris et Nicolas Braucourt le jeune qui ont fait une croix) ».

La commune de Charmes-la-Côte avait le droit de parcours et de vaine-pâturage sur la prairie dite "des Naux" territoire de Mont-le-Vignoble, ce qui, à maintes reprises, a été la cause de différents assez graves entre les habitants des deux localités, et là est la cause de l'inimitié qui a régné

longtemps entre eux. En 1779, le 8 août, les habitants de Mont-le-Vignoble ont maltraité le pâtre communal de Charmes-la-Côte qui menait paître son troupeau dans ladite prairie ; le maire dut requérir une partie des habitants pour aller à son secours et une grave mêlée entre les habitants des deux communes en est résultée.

Les habitants se réunissaient sur la place publique ou dans le pressoir pour délibérer sur les intérêts généraux de la communauté, pour louer le maître d'école ou le pâtre, pour établir le ban des vendanges et des autres récoltes, pour la répartition de l'impôt etc. Ces réunions se faisaient à la sortie de la grand'messe du dimanche.

Les impôts étaient établis par la chambre des comptes de Lorraine et progressaient d'année en année ; c'est ainsi que pour l'année 1727, ils étaient fixés à la somme de 1307 livres 35 sols, dont 69 livres affectées aux ponts-et-chaussées ; en 1744, ils s'élevaient à 2265 livres dont 777 pour les ponts-et-chaussées ; ils étaient répartis entre les habitants suivant la classe à laquelle ils appartenaient. Le curé n'était pas compris dans la répartition, ni les "domestiques de la commune" qui étaient le maître d'école et le pâtre. Indépendamment de ces impôts qui étaient payés aux collecteurs, d'autres charges pesaient lourdement sur les habitants ; c'est ainsi qu'il leur fallait payer des droits pour pressurer leurs raisins. La dîme était prélevée sur les récoltes principales : blé, chanvre, fruits, pommes de terre, par un paulier nommé par la communauté et assermenté ; d'après les rapports consignés au greffe, cet agent faisait scrupuleusement son devoir. Le 9 octobre 1723, les pauliers Nicolas Braucourt et Nicolas Thouvenin font un rapport contre un nommé Gaillathe qui ramenait sa récolte d'orge et

d'avoine sans avoir laissé la dîme dans son champs.

Beaucoup de propriétaires fraudaient ainsi lorsque leurs récoltes n'avaient pas été constatées par les pauliers et ne laissaient dans leurs champs pour la dîme que ce qu'ils voulaient bien.

Les dîmes étaient affermées ; en 1753, les fermiers des "grosses et menues dîmes" étaient : Louis Lecler, Christophe Cabret, Fiacre Jean, Jean Pierre, Nicolas Migot. Le paulier n'était pas toujours un habitant de la localité ; en 1753, Joseph Morel maire de Goussaincourt était paulier pour Charmes-la-Côte. La dîme était encore prélevée en 1790. Il fallait aussi payer des droits de mutation de propriétés, de succession, et, ces droits étaient acquittés au greffe de la communauté : le 21 décembre 1730, les nommés Nicolas Cabret, Firmin Migot, Florentin Pagel se sont déclarés héritiers de Françoise Braulotte leur tante et ont payé chacun 1 francs pour les droits, conformément aux ordonnances de la chambre des comptes de Lorraine et Barrois.

Il y avait un castreur assermenté ; les habitants qui faisaient l'opération eux mêmes étaient tenus d'en faire la déclaration au greffe et de consigner 15 sols pour un veau, 5 sols pour un petit porc, ou s'engager à payer les droits au castreur lors de son passage dans la localité.

Les propriétaires de vignes, ne pouvaient pas distiller eux mêmes leurs marcs chez eux, il y avait un seul distillateur pour le village ; sa charge lui était octroyée par le duc de Lorraine pour toute sa vie.

Le 22 novembre 1726, le duc Léopold a nommé distillateur à vie pour Charmes-la-Côte Nicolas Grosjean de Domgermain qui a dû verser au trésorier général la somme

de 75 livres.

Tous les ans, comme aujourd'hui encore, les habitants recevaient un affouage ou portion ; le maire avait une double portion, sans doute pour l'indemniser de ses travaux administratifs, mais ce n'était pas du gré de chacun, car le 8 janvier 1747, à l'assemblée qui s'est tenue à l'issue des vêpres, à l'occasion de la délivrance de l'affouage⁶, le nommé Louis Médard a protesté contre la double portion du maire et acte a été dressé de cette protestation.

D'après diverses ordonnances des ducs de Lorraine, les récoltes ne se faisaient qu'à la date fixée par l'assemblée de la communauté ; on établissait le ban⁷ de la fenaison, de la moisson, de la vendange et même du regain ; le lieudit par où on devait commencer les travaux des récoltes était stipulé d'après le rapport des experts nommés par la communauté pour s'assurer de l'état de maturité des blés, des herbes ou des raisins.

Un mois environ avant l'ouverture de la vendange, on ne devait se rendre dans les vignes que certains jours déterminés ; la vendange arrivée, le signal du départ pour la vigne était donné par la cloche qui, le soir aussi, annonçait la cessation du travail. Pendant la vendange, il était interdit de rentrer aucun légume cultivé dans les vignes. Le produit des amendes auxquelles étaient condamnés les délinquants revenait pour une moitié à l'église et pour l'autre aux bangardes. Le ban de vendange a subsisté très longtemps ; il n'y a que peu d'années qu'il a été aboli (1884).⁸

Lorsque, suivant les années, il y avait dans les bois des

6 **Affouage** : Droit de prendre du bois dans une forêt communale.

7 **Ban** : Proclamation pour ordonner ou défendre quelque chose

8 Le ban de vendange a été régi par la loi des 28 septembre et 6 octobre 1791.

noisettes, des pommes, des poires sauvages en abondance, on mettait aussi le ban, d'après les ordonnances royales ; les fruits devaient être vendus au profit de la communauté. Un acte d'établissement du "ban de noisettes et autres fruits champêtres" en date du 5 juillet 1748, prescrit que les fraudeurs seront frappés de l'amende portée par les ordonnances royales et que les fruits ou noisettes dont ils seront porteurs seront confisqués.

De tout temps, les fruits ont été une source de revenus pour Charmes-la-Côte ; sous l'ancien régime, tout propriétaire d'arbres fruitiers était obligé, lors de la maturité des fruits, de faire au greffe une déclaration ; des experts nommés par le maire, évaluaient approximativement la quantité de fruits qui étaient sur les arbres ; de même, si pour une cause quelconque, maraudage, vent, etc, des fruits avaient disparu, déclaration devait en être faite, sous peine d'amende ; le maire faisait vérifier l'exactitude de la déclaration et estimer le dégât ; ceci, on le comprend, était fait dans le but d'empêcher la fraude et pour servir les intérêts du fermier de la dîme.

De nombreux arbres fruitiers étaient plantés dans les vignes auxquelles ils portaient un préjudice considérable.

Dans le courant de l'année 1734, le maire adresse à ce sujet la requête suivante au prince d'Elbeuf :

« Supplie humblement Maurice de Lausanne prince d'Elbeuf, faisant ressortir que le village de Charmes-la-Côte qui dépend de Gondreville a un vignoble très ancien, et qu'il s'y est glissé un abus considérable depuis quelques années par le fait que plusieurs vigneronns ont planté une grande quantité d'arbres à haut vent dans leurs vignes, lesquels empêchent non seulement par leur ombrage et leur étendue

la maturité des raisins de leurs vignes, mais encore de celles des voisins en étouffant les ceps qui ne produisent que du verjus, ce qui discrédite totalement le vin de cet endroit. De plus, ce procédé est contraire aux édits et ordonnances, même à ceux du Royaume voisin où l'on a arraché non seulement les arbres mais encore détruit les ceps de mauvaise race quoique d'un rapport fort considérable ; il est encore contraire aux droits du domaine, rapport à la banalité des pressoirs ; demande par ces motifs qu'il soit ordonné que les arbres qui sont dans les vignes soient arrachés ».

Le 3 novembre 1734, le maire donne lecture d'un édit du prince d'Elbeuf ordonnant que les arbres des vignes seront arrachés pour la St- Martin, sinon ils le seront aux frais des propriétaires par les officiers de Gondreville. Ils leur est enjoint d'en faire la déclaration au greffe dans la quinzaine, afin que la reconnaissance en soit faite par le maire et le procès-verbal adressé aux officiers de Gondreville.

La charge de maire et celle de greffier n'était pas à l'époque une sinécure. Deux habitants avaient-ils une contestation au sujet de propriétés voisines (et le cas était fréquent), ils exposaient au mieux leurs revendications ; celui-ci nommait deux experts assermentés qui se rendaient sur les lieux pour faire leurs constatations et acte en était dressé au greffe. Il en était de même si un délit était commis dans une propriété quelconque. Voulait-on construire ou démolir une clôture, réparer une maison, déclaration devait être faite. Il arrivait souvent que deux individus s'insultaient, en venaient aux mains, celui qui avait à se plaindre, faisait dresser acte au greffe ; cet acte qui se terminait par la formule suivante : « Dressé pour servir et valoir le cas échéant et se pourvoir devant les juges qui en doivent connaître », était transmis

suivant le cas, au prévôt ou au lieutenant du bailliage.

Les baux de location étaient passés au greffe ; si un habitant quittait la localité pour s'établir ailleurs, ou si un individu étranger au village venait y demeurer, chacun était tenu, sous peine d'amende, d'en faire la déclaration au greffe.

Déclaration de sortie du village : « Ce jourd'hui 1er mars 1747, est comparu au greffe de Charmes-la-Côte Anne Colas, ci-devant veuve de Claude Poirson, remariée à Jean Liégeois habitant de Blénod ; laquelle a dit et déclaré qu'elle allait sortir dudit Charmes-la-Côte et qu'elle allait s'établir à Blénod, terre d'évêché, ressort du bailliage de Toul ; c'est pourquoi elle renonce à tous droits et émoluments de la communauté et ne prétend plus être taxée à aucun débit de ville de ladite communauté, aux offres qu'elle fait de payer seulement la subvention pour les deniers du roi et autres droits échus s'il y en a, il est survenu Nicolas Cabret vigneron demeurant au dit Charmes-la-Côte qui s'est rendu caution pour la dite Anne Colas pour payer à l'avenir seulement la subvention, comme il est porté aux ordres de sa Majesté... ».

Déclaration de résidence : « Ce jourd'hui 26 mars 1740, par devant nous, Maurice Lecler, maire de Charmes-la-Côte, Mansuy Dessoudin lieutenant, Firmin Pagel greffier, Jean Poirson l'aîné syndic, Henri Bouchon sergent, est comparu au greffe de Charmes-la-Côte Jean Gingembre, ci-devant habitant d'Autigny-la-Tour, lequel est venu depuis quelque temps au village de Charmes-la-Côte ; il nous a déclaré qu'il voulait se rendre habitant, et après que nous avons vu son certificat de bien vivre d'Autigny-la-Tour, bien signé et certifié du Sr Antoine Bogard vicaire, nous lui avons accordé de se rendre Habitant dudit Charmes-la-Côte à

charge par lui de payer à l'avenir la subvention et débits de ville et autres droits seigneuriaux qui sont dûs par chaque habitant. C'est pourquoi nous avons dressé le présent acte ».

Déclaration d'un délit dans un champs d'orge :

« Ce joud'hui 17 août 1756, par devant nous Lecler, maire de Charmes-la-Côte, est comparu Nicolas Jacques habitant audit lieu, lequel nous a requis de lui donner deux experts pour faire la visite d'un champs d'orge qui lui appartient, disant qu'il y a dommage. Sur sa réquisition, nous avons fait assigner verbalement par notre sergent ordinaire les personnes de Christophe Cabret et Firmin Brolotte pour experts et aussi un bangarde pour qu'il n'en ignore. Et de suite ont été conduits sur le champs d'orge dit "au nid d'agace" ; ayant reconnu le dommage après serment prêté, il l'on évalué à une gerbe et demie ou si mieux même trois quarts d'orge, mesure de Toul. De tout quoi, nous avons dressé le présent acte pour servir et valoir audit Nicolas Jacques ».

Les soldats qui revenaient en congé étaient tenus de faire enregistrer leur congé au greffe.

Copie d'un congé : « De par le Roy. Milice Régiment de Monthureux, Cejoud'hui 8 mars 1750 Claude Prigny, grenadier postiche est comparu au greffe pour faire enregistrer son congé.

Antoine Martin de Chaumont, chevalier, marquis de la Galizière chancelier garde des sceaux, intendant de justice, police, finances, marine, troupes, fortifications et frontières de Lorraine et Barrois, nous avons donné congé absolu au nommé Claude Prigny, qui a servi pendant six années dans la compagnie des grenadiers postiches au régiment de Monthureux des milices de Lorraine et Barrois, pour la

communauté de Charmes-la-Côte, subdélégation de Nancy... et qui jouira en conséquence pendant un an de l'exemption de la subvention et en cas qu'il se marie dans le cours de l'année, à charge néanmoins par lui de représenter dans la quinzaine pour tout délai, le présent congé aux officiers municipaux, maire et syndic dudit lieu où il fixera sa résidence pour être aussi par eux signé et enregistré au greffe dudit lieu. Fait à Lunéville le 14 février 1750 ».

Parfois des déclarations qui semblent assez bizarres se faisaient au greffe, telle la suivante :

« Ce jourd'hui onzième mars 1757, les soussignés Jean Royer et Nicolas Braulhote tous deux habitants de Charmes-la-Côte, sont comparus au greffe. Comme étant du même âge et ayant été dès leur jeune âge jusqu'aujourd'hui toujours bons amis, ils ont convenu par ensemble d'une amitié éternelle, et se sont promis l'un à l'autre que l'un des deux venant à mourir, le dernier vivant s'oblige et se charge de faire dire au premier mourant un service solennel d'une haute messe avec vigiles et obsèques et faire faire ledit service comme ils ont convenu par ensemble ou le faire dire par leurs femmes ou parents au cas qu'il ne se dise par le dernier vivant et pour sûreté de leur convention mutuelle, ils ont dressé le présent acte au greffe de Charmes-la-Côte pour assurance et pour y avoir recours en cas de besoin ».

Parfois le maire transcrivait sur les registres du greffe des certificats de mauvaise vie.

Du 9 juillet 1728. « Nous soussigné certifions à tous ceux qu'il appartiendra que le nommé Jean Gaillotte, fils de Jean Gaillotte et de Jeanne Prigny a été en son jeune âge libertin et d'une mauvaise conduite, donnant de gros chagrins. Son père étant absent de temps en temps, dans le plus fort des

ouvrages, alors que son père était obligé de prendre des personnes pour façonner ses biens, il a acheté un tambour pour s'aller divertir par le pays ; de sorte que pour le réduire et le mortifier, ledit Gaillotte père a été obligé de le faire conduire dans la "renfermerie de Marainville", ce que nous certifions véritable.

De tout quoi, nous avons donné le présent certificat audit Gaillotte père pour lui servir de valoir en temps que besoin ».

Le 18 janvier 1779, le maire Bouchon et le curé Pierre certifient qu'un nommé Claude Antoine vigneron est de mauvaise vie, parce qu'il n'assiste jamais à la messe ni aux vêpres et ne fréquente pas les sacrements et s'enivre. Certificat dressé à la requête de la femme et des enfants du dit Antoine.

Le curé jouissait d'une autorité absolue et ne se faisait pas faute de transcrire au greffe des plaintes contre les habitants qui enfreignaient ses ordres, ainsi qu'on peut le voir ci-dessous.

« Ce jourd'hui 11 juillet 1745, le saint jour du dimanche est comparu au greffe de Charmes-la-Côte le sieur Léopold Poussotte pasteur dudit lieu, lequel s'est plaint que malgré la défense par lui faite, plusieurs habitants ont causé un scandale public dans la grange de Jean Déloges. En passant, le sieur Poussotte a reconnu des filles à marier qui se faisaient "champier" (balancer à cheval sur une poutre) dans ladite grange. Après plusieurs remontrances faites au sieur Déloges en présence du maire et du syndic, il l'a invité à venir signer l'acte au greffe, mais il a refusé, ainsi que les habitants et les filles qui étaient dans la grange. C'est pourquoi le dit sieur Poussotte a été obligé de dresser ses

plaintes en particulier et en foi de quoi il a signé ».

Le 1 mai 1757, le même curé Poussotte, à la sortie des vêpres, ayant rencontré le syndic Braulotte l'a interpellé sur la construction d'une maison curiale. La réponse du syndic ayant paru offensante au curé, celui-ci a porté plainte sur les registres pour que « le dit Braulotte soit condamné aux plaids annaux à telle amende que Messieurs les juges et officiers de Gondreville jugeront à propos à cause de son insulte donnée en public comme étant l'un des “cabalistes” des “cabales” qui se font ordinairement entre les droits et justice et ne tenant aucun compte des arrêts qui sont rendus au conseil royal de sa majesté très chrétienne ».

Le 11 janvier 1766, le curé Pierre fait dresser procès-verbal contre deux jeunes gens⁹ Maurice Cabret et Jean Jacques qui la veille, vers 10 heures du soir, après avoir essayé de pénétrer de force dans une maison où il y avait une réunion de femmes et de filles, avaient causé du scandale en faisant du bruit et en chantant devant l'église et la croix de mission, une chanson dont chaque couplet se terminait par le mot “curé”. Les délinquants ont été condamnés d'après la requête du procureur du roi au bailliage de commercey, 1- à 3 livres de Lorraine ; 2- à faire amende honorable à Mr le Curé ; 3- à fournir une livre de cire à l'église ; 4- aux frais s'élevant à 10 francs.

Les Bénédictins de Saint Mansuy possédaient beaucoup de

9 Les habitants étaient tenus d'assister à l'instruction religieuse et au catéchisme le dimanche, quel que soit leur âge. Ils étaient interrogés par le curé. Dans un acte du 3 août 1749, il est mentionné par le curé Poussotte qu'il a interrogé en séance de catéchisme le syndic qui a répondu selon la “soumission chrétienne” tandis que le fils de Jean Ledur à qui il a été demandé combien il y a de Dieu, a répondu avec mépris qu'il y en avait autant que d'église. De là, plainte portée contre ce dernier.

vignes à Charmes-la-Côte ; elles étaient cultivées par des habitants du village ; moyennant rétribution, mais il arrivait souvent qu'au lieu d'être payés de leur travail, ces derniers indemnisaient les propriétaires qui prétextaient que le travail avait été mal exécuté. Voyons l'acte suivant pris parmi d'autres semblables :

« Ce jourd'hui 12 octobre 1744, par-devant nous Nicolas Lecler, maire de Charmes-la-Côte, est comparu au greffe dudit Charmes-la-Côte, Don Jean Magron, révérend père procureur des religieux de l'ordre des pères Bénédictins de l'abbaye de Saint Mansuy. Ledit sieur père procureur Magron nous a requis de lui donner deux honnêtes hommes et de probité, pour faire la visite des vignes lui appartenant sur le ban de Charmes-la-Côte.

Sur sa demande, avons fait assigner Jean Royer l'aîné et Antoine Didelot tous deux vigneron et habitants de Charmes-la-Côte, par notre sergent ordinaire, et de suite ils ont été conduits dans les dites vignes pour par eux être faite la visite dont il est question.

1- Nous avons reconnu que les vignes de Gengout Louis étaient assez bien faites, sinon sur le haut du canton et dans le fond ; il sera obligé de payer un demi-millier d'échalas parce qu'elles sont bien nues.

2- Claude Thouvenin pour "malfaction" des vignes qu'il cultive sera obligé de donner un millier d'échalas et paiera trois livres d'argent ; l'un et l'autre seront encore obligés de faire le reste des conduits.

3- Quirin Pagel sera obligé de payer un demi-millier d'échalats et trois livres d'argent ; il sera obligé de faire un conduit le long de la vigne cultivée par Maurice Louis.

4- Maurice Louis condamné comme Quirin Pagel.

5- Jean Louis et François Pagel de Domgermain devront fournir le premier un demi-millier d'échalats, l'autre deux cents et chacun paiera trois livres.

Fait et passé au greffe de Charmes-la-Côte les an et jour d'autre part ».

3. Police

La police était assez bien faite par les bangardes ; ils veillaient surtout aux délits qui pouvaient se commettre dans les champs. Ils dressaient de nombreuses contraventions ; du 28 juin 1736 à la fin de l'année, 15 procès-verbaux ont été faits presque tous pour délits causés dans les champs. Les auteurs de ces délits ont été condamnés à la séance des plaids annaux à cinq sols ; une femme Roussel, ayant laissé une hotte pleine de fumier à la fontaine a été condamnée à trois francs d'amende.

Chacun était tenu d'avoir une lanterne, d'entretenir en bon état son four et la cheminée de sa maison. Des visites domiciliaires étaient faites à ce sujet par le maire, son lieutenant et les autres gens de police. Etaient frappés d'une amende ceux qui n'avaient pas de lanterne ou dont la cheminée était sale. Le 12 décembre 1765, au cours d'une de ces visites, une veuve François et un nommé Jean-Claude Pierre se sont vu infliger une amende de cinq sols pour cheminée malpropre. Défense était faite aux cabaretiers de vendre du vin à aucune personne du lieu pendant les offices les dimanches et jours de fête, et tous les jours le soir passé 8 heures. Le 3 juillet 1757, sur la demande du curé, le maire a pris un arrêté interdisant de cueillir et de porter au marché le dimanche et les jours de fête des cerises et autres fruits.

Le 28 septembre 1774, une partie des moutons du nommé Jean Pagel boucher ayant été reconnue par le maire et autres gens de police, atteints de la clavelée¹⁰, défense lui est faite

10 **Clavelée** : maladie éruptive et contagieuse qui attaque les brebis, les moutons et les chèvres.

de les laisser sortir avec le troupeau commun ; sur son refus, procès-verbal est dressé et transmis au procureur du bailliage de Commercy. En 1744, la disette était grande, aussi de nombreux vols se commettaient-ils toutes les nuits dans la campagne ; le 11 août 3 bangardes supplémentaires furent nommés pour la surveillance des champs.

Le 21 avril 1749, procès-verbal est dressé contre un nommé Montignaut qui, dans une assemblée communale, a insulté le syndic Braulotte, le procès-verbal a été annulé sous la réserve que Montignaut donnerait une livre de cire blanche à l'église.

4. Histoire économique

De tout temps, la vigne a été la principale culture de Charmes-la-Côte ; mais le vin avait du mal de s'écouler ; les transactions étaient rares ; d'abord la consommation étaient très restreinte ; ensuite, les voies de communication étaient peu nombreuses et en mauvais état ; le village était alors d'un accès très difficile aux voitures ; le chemin qui se trouve dans la plaine, vers la route de Toul, était mal entretenu ; en hiver, il était couvert par les eaux, celui qui menait au village arrivait directement avec une pente énorme ; pour tous ces motifs, les vigneronns gardaient longtemps leur vin dans leurs caves.

En 1729, un nommé Roussel a vendu 22 charges et un chaudron de vin à 50 sols la charge.

En 1779, la charge s'est vendue 3 livres, ce qui était cher pour l'époque.

Il n'y avait aucune industrie ; d'après différents écrits, on voit qu'il y avait quelques artisans que l'on trouve du reste dans tous les villages. De marchands, il n'est fait aucune mention, les habitants se rendaient à Toul pour faire leurs achats qui étaient de bien peu d'importance, attendu que chaque ménage produisait ce que lui était nécessaire pour sa consommation et même pour son habillement.

Le 18 juillet 1774, la chambre des comptes de Lorraine exempte de la subvention ainsi que des ponts et chaussées, le nommé Martin Halezeurette, tisserand, aussi longtemps qu'il exercera la profession de tisserand. Il semble qu'à l'époque dont nous parlons, il y avait plus d'animaux domestiques à Charmes-la-Côte qu'aujourd'hui, puisqu'il y

avait un berger chargé de les garder, et dans de nombreux actes, il est question du troupeau communal, du droit de parcours et de vaine-pâture.

En 1754, une vache a été estimée 42 livres¹¹ ou 14 écus de Lorraine. En 1782 il a été vendu des fèves 12 livres le bichet¹². Il n'est pas question du prix des céréales ; le village en produisait suffisamment pour la consommation des habitants qui faisaient moudre le blé dans les moulins de la vallée de Quatre-Faux ; chaque ménage faisait son pain.

Procès-verbal de location d'un pâtre. « Cejourd'hui 20ème novembre 1746, par-devant nous Firmin Pagel, maire de Charmes-la-Côte, après avoir fait assembler notre communauté à l'issue des vêpres, s'est présenté Antoine André ancien pâtre à Domgermain, lequel a été agréé pour pâtre de Charmes-la-Côte aux conditions suivantes : il gardera les bêtes à cornes à raison de cinq liards le temps qu'il ira au bois pendant neuf semaines et le reste de l'année à un sol, à condition qu'il gardera le troupeau à son nom ; il aura deux liards par chèvre et cochon par semaine, un liard par mouton ; il aura le repas par chaque habitant comme à l'ordinaire, un pot de vin aussi par habitant avec le pain quatre fois l'année, comme à l'ancienneté ; il sera responsable des dégâts qui pourront être faits... ».

11 Une livre = 20 sols ; 1 sol = 12 deniers ; 1 liard = 3 deniers. La livre tournois fut seule utilisée à partir de Louis XIV.

12 **Bichet** : ancienne mesure pour les grains, de 20 à 40 litres.

5. Instruction

Comme bien on pense, l'instruction était fort peu développée ; beaucoup de femmes surtout ne savaient ni lire ni écrire. Cependant, dans les différents actes du greffe ou de l'état civil, on voit rarement l'absence de signatures ; les croix, marque de ceux qui ne savaient pas signer, sont plutôt rares.

Les deux hommes du village qui étaient les plus instruits ; le curé et le maître d'école, avaient une instruction bien rudimentaire, à en juger par les actes qu'ils ont transcrits sur les registres.

Le maître d'école était un individu quelconque, non préparé à ses fonctions, mais qui avait exercé différents métiers sans avoir réussi dans aucun ; aussi, il était toujours bien pauvre, il ne possédait ni maison ni terrains, louant ses services pour une année seulement ; il devait pourvoir à son logement et fournir le local où il faisait sa classe ; souvent logement et salle de classe étaient confondus ; sa situation était bien misérable et bien précaire, et on se demande si réellement ce n'est pas conseillé par la paresse qu'il se livrait à son métier qui, à l'époque, était vraiment humiliant ; le maître d'école étant l'humble serviteur des habitants et l'esclave du curé. Le pâtre n'avait rien à lui envier d'aucun point de vue.

Voici à titre de curiosité un bail de location d'un maître d'école.

« Ce jourd'hui 4ème jour du mois de novembre 1750, nous soussignés maire et gens de police de Charmes-la-Côte, nous étant assemblés à la manière ordinaire en place publique en présence de la communauté et de Messire

Léopold Poussotte pasteur au dit Charmes-la-Côte, et ce pour ce qui concerne le changement et le remplacement d'un maître d'école en place de Claude Delosse. Sur quoi il nous a aujourd'hui été présenté le nommé Nicolas Biget bourgeois de la ville de Toul, maître écrivain des enfants de chœur de la cathédrale de Toul ; après avoir pris l'agrément de mondit sieur Poussotte, lequel nous a dit et remontré qu'il jugeait à propos d'engager le dit Biget parce qu'il l'a jugé capable, et ouï son désir, nous avons engagé ledit Biget aux conditions suivantes. Ledit Biget aura de chaque habitant contribuable douze sous, ainsi que son prédécesseur Delosse qui s'est engagé le 4 janvier dernier, le tout aux mêmes conditions y énoncées sans y rien déroger, bien au contraire, plutôt augmenter que diminuer et au reste fera tout ce que le dit Delosse était obligé jusqu'à la Saint-Gorges prochaine. Bien entendu que le pot de vin se paiera par chaque habitant, ledit Biget assistera M. le Curé, tiendra propre l'église, portera l'eau bénite, sonnera en temps d'orage, et pendant le mois de mai, aura soin des ornements et du linge de l'église, il percevra sa rétribution en deux termes : à la Saint-Georges et à la Saint-Rémy... ».

Si le maître d'école était assez souple pour plaire au curé, il avait à y gagner ; c'est ainsi que le 26 décembre 1752, le curé, content du service du maître d'école Didier fait augmenter ses gages de 6 sols par habitant pour l'eau bénite. Par contre, s'il ne plaisait pas au curé, il n'avait qu'à résilier ses fonctions dans la localité, ainsi le 30 novembre 1763, le nommé Nicolas remplace le maître d'école dont le curé a demandé le départ, attendu, dit le bail, qu'il a ses raisons pour ce ; (lesquelles ?).

Ce n'est qu'après la Révolution que le maître d'école est

désigné sous le nom “d’instituteur” et qu’il est question de “l’école primaire”.

Par le bail suivant, on verra que la condition matérielle et morale de l’instituteur s’améliore un peu.

Le 5 octobre 1806, le conseil fait choix de Pierre Louviôt pour instituteur de l’école primaire établi dans cette commune pour remplir ses fonctions pendant une année entière à commencer au 1er novembre, aux conditions suivantes :

« L’instituteur tiendra son école tous les jours depuis 7 heures du matin jusqu’à 10 heures et depuis 1 heure du soir jusqu’à 4 heures, dans toute l’année excepté le jeudi après midi, parce que le matin il pourra exercer ceux qui auront des dispositions pour le chant, les fêtes chômées religieuses ou civiles et les vacances qui n’auront lieu qu’au mois d’octobre.

Il enseignera aux élèves qui lui seront confiés la lecture, l’écriture, la grammaire française, le calcul décimal et le catéchisme adopté et imprimé pour tout l’Empire, et la morale. Comme il est d’usage dans notre commune que l’instituteur soit chantre, sacristain et sonneur, quoiqu’il n’y ait aucun fonds à la fabrique, et pour l’entretien de l’horloge, il sera chargé d’assister Mr. le curé tant à l’église que pour porter les sacrements, etc...

Pour salaire, il sera payé à l’instituteur cinquante livres tournois pour son logement et cent livres pour gages et salaire de sacristain et de sonneur et pour le remontage de l’horloge, à prendre sur les revenus de la commune en deux termes : le 1er du mois d’avril et le 2ème à la fin de l’année. Il percevra par élève qui écrira trois livres et cinquante sous par les commerçants pour toute l’année.

L'instituteur, jouira en outre des avantages et émoluments communaux comme tous les autres habitants en payant sa part de frais d'affouages.

Il devra enseigner gratuitement huit élèves nommés par le maire ».

Jusqu'en 1829, l'instituteur recevait à Charmes-la-Côte une indemnité de logement, à charge par lui de trouver outre son logement une salle où il pouvait faire la classe.

A cette époque, la commune a fait l'acquisition pour 3000 francs du presbytère actuel et le logement qu'occupait alors le curé est devenu et se trouve encore être aujourd'hui celui de l'instituteur.

Dans sa délibération du 7 mai 1827, le conseil municipal s'exprimait ainsi :

« Considérant que depuis plusieurs années, il voit avec peine Mr. le curé de la paroisse logé peu convenablement sous tous les rapports et notamment celui de la salubrité, a impatiemment désiré qu'une occasion présentât la possibilité de faire l'acquisition d'un presbytère convenable à la dignité de pasteur... ».

Le logement qu'occupait le curé était insalubre pour lui, mais "il convenait à l'instituteur pour les charges qu'il était obligé de remplir tant pour la sonnerie que pour toutes les cérémonies religieuses vu sa proximité de l'église" ;

(délibération du 2 mai 1829). La salle d'école actuelle et la mairie ont alors été construites sur l'emplacement d'une partie de l'ancien cimetière en 1841.

En 1815, l'école de garçons contenait 60 élèves.

Voici les noms de quelques maîtres d'école et instituteurs ayant exercé à Charmes-la-Côte.

de	1725 à 1745	Salzard
de	1745 à 1748	Désosse qui a encore exercé de fin 1749 jusqu'en novembre 1750.
	1749	Parmentier
	1750	Biget
de	1751 à 1763	Didier qui venait de Bulligny.
	1763	Philippe
	1770	Jean Diderot
	1778	Fringant
de	1806 à 1807	Louviot
de	1808 à 1815	Aubry
de	1815 à 1833	Louviot qui a déjà exercé à Charmes-la -Côte en 1806 et 1807 et alors à Crépey. Mr. Louviot a exercé jusqu'en 1833 époque à laquelle il s'est retiré
	1833	Michel
	1839	Montignaud
	1843	le 3 novembre, Mr Villaume succède à Mr. Braux, appelé à Tramont-St-André, il a rempli les fonctions d'instituteur à Charmes-la-Côte jusqu'en 1879

École des filles. Juin 1760. Le maire donne lecture à la communauté assemblée d'une lettre patente de S.M. le Roi de Pologne duc de Lorraine, relative à l'établissement d'une école gratuite de charité en faveur des filles pauvres de la paroisse. La communauté autorisée de Mgr. l'Intendant, promet de fournir à la soeur un logement propre et convenable, de lui servir une pension annuelle de 142 livres 5 sols, rente d'une somme de 284 livres donnée à cet effet par le sieur Gaillepand, conseiller du roi, assesseur de l'Hôtel de Ville de Toul ; cette somme était due à ce dernier à titre de "constitution" par plusieurs individus de la communauté. La soeur aura une portion entière de bois pour son chauffage, comme un chef de famille, laquelle lui sera voiturée chez elle par la communauté ; elle sera exempte de capitation¹³, subvention, convois, travaux, corvées personnelles, débits de ville et autres charges, impôts quelconques, royaux ou de communauté. Fait de l'avis du sieur curé, des maire, syndic et gens de justice de la communauté sans aucune opposition des habitants.

En 1771, pour aider à construire la maison d'école, le maire Bruant et le syndic Husson empruntèrent 124 livres de Lorraine à la religieuse Elisabeth Richard qui dirigeait l'école, sous la réserve que si la religieuse recevait son changement ou devenait infirme, le remboursement devait lui être fait ; en cas de décès, la communauté hériterait de la somme prêtée. En 1775, la dame Richard fut appelée à un autre poste et exigea le remboursement ; or le billet souscrit par le maire et le syndic ne stipulait pas qu'ils agissaient au nom de la communauté de Charmes-la-Côte ; de là procès devant le bailliage de Commercy ; finalement, il fut convenu

13 **Capitation** : Taxe par tête

que la communauté rembourserait les 124 livres à la religieuse, sous la réserve que celle-ci, ayant fait de son chef des modifications dans sa maison la rendrait dans l'état où elle se trouvait quand elle y est entrée.

En 1823, la commune a acheté au sieur Joubert de Bulligny, la maison où se trouve l'école actuelle qui a été aménagée comme elle l'est aujourd'hui en 1842.

Jusqu'en 1881, l'école a été dirigée par des religieuses.

6. Eglise

La construction de l'église remonte selon toute probabilité à une époque éloignée ; dans les archives, on ne trouve rien qui en fasse mention. Le chœur, de style ogival, est sans doute ce qui reste de l'ancienne église ; la nef a été reconstruite à une époque relativement récente et ne présente aucun caractère particulier.

On y a fait à différentes reprises des réparations importantes se trouvant trop petite pour contenir tous les fidèles, elle a dû être élargie en 1760 du côté nord ; plus tard, on a établi la galerie qui se trouve au-dessus de la porte d'entrée.

Pour les travaux d'élargissement de l'église, la communauté représentée par Etienne Poirson son maire et Christophe Cabret son syndic, emprunta le 26 février 1760 mille livres à Christophe Montillard de Vignot ; en 1789, il restait encore 200 livres à rembourser à celui-ci, 800 livres lui avaient été remises, provenant d'un emprunt fait à l'hôpital Saint-Charles de Commercy. A cette époque, Claude Montillard, fils du premier, assigna en remboursement les héritiers d'Etienne Poirson décédé, ceux-ci demandèrent que la communauté prît à sa charge la somme due, attendu que c'était pour son usage que l'emprunt avait été fait ; en même temps, le receveur de l'hôpital de Commercy exigeait aussi le remboursement des 800 livres qui lui étaient dues, ainsi que l'intérêt de 4 années. De là un procès long et coûteux. La commune se substitua néanmoins aux héritiers des administrateurs décédés.

De tout temps, il y a eu un curé à Charmes-la-Côte, mais à une certaine époque, il dépendait comme vicaire du curé de

Domgermain, et malgré cela il avait une habitation à Charmes-la-Côte. Le curé relevait de l'évêque de Toul dépendant de la métropole de Trèves.

En 1736 a éclaté entre Charmes-la-Côte et Domgermain un long procès relatif à la restauration de la maison de curé de Domgermain.

Le curé Augier de Domgermain demanda la réédification de son presbytère qui lui paraissait insuffisant. La communauté de Charmes-la-Côte assignée à participer à la dépense refusa se basant sur les faits suivants :

1- que l'église de Charmes-la-Côte était indépendante parce qu'elle était anciennement l'église (matrice).

2- qu'elle avait demandé à l'évêque de Toul que son église soit administrée par un prêtre et vicaire résidant à Charmes-la-Côte à charge par la commune de lui fournir un logement convenable.

Les habitants de Domgermain prétendaient que leur église existait avant celle de Charmes-la-Côte, attendu :

1- qu'en 1596, les enfants de Charmes-la-Côte étaient baptisés à Domgermain.

2- qu'ils avaient obtenu tant à Toul qu'à Trèves que le curé de Domgermain fera desservir Charmes-la-Côte par un vicaire y résidant.

La commune de Charmes-la-Côte a été condamnée au bailliage de Saint-Mihiel¹⁴ à participer pour un tiers aux frais de reconstruction du presbytère de Domgermain (arrêts des 27 février et 12 septembre 1738) et imposée pour l'année 1740 à la somme de 666 livres 13 sous.

14 Domgermain faisait parti du bailliage de Saint-Mihiel.

7. Troupes

A partir de 1789, les archives font défaut.

En 1789, Fiacre Mary et Claude Bouchon ont été nommés députés de la communauté à l'assemblée de bailliage de Commercy pour les états généraux ; la tenue de l'assemblée a duré 4 jours ; chacun des deux représentants a reçu une indemnité de 20 livres 15 sols.

Lors de la nouvelle division administrative de la France, Charmes-la-Côte faisait partie du canton de Blénod. Il faut aller jusqu'à l'an X pour trouver quelques documents relatifs à la commune et encore, sont-ils de peu d'intérêt ; dans la période agitée de la République et de l'Empire, il semble que la vie administrative soit éteinte.

Arrive l'invasion de 1815. Voici ci-dessous les troupes que la commune a dû entretenir :

Le 20 juillet 1815, sont venus loger dans cette commune 135 hommes et 2 officiers d'infanterie russe ; sortis de la commune le 25.

Le même jour, 25 juillet, 70 hommes de même troupe faisant partie des 300 cantonnés à Blénod, ont été entretenus et nourris par la commune de Charmes-la-Côte jusqu'au 31. A partir de cette date, 100 livres de viande, 200 livres de pain et 1 hectolitre de vin ont été journellement fournis par la seule commune de Charmes-la-Côte pour la subsistance des troupes cantonnées à Bicqueley ; non compris 4 soldats qu'elle a logés et entretenus; ce qui a duré jusqu'au 20 août ; ensuite la commune a obtenu une diminution de 5 rations par jour.

Cette troupe est sortie de Bicqueley le 2 septembre au soir.

le 23 août 1815	la commune a logé 250 cuirassiers de la garde bavaroise.
le 22 septembre	400 cuirassiers russes.
le 23 septembre	350 cuirassiers de la garde bavaroise.
le 24 septembre	120 lanciers polonais qui séjournent.
le 26 septembre	160 lanciers polonais sortis le 27.
le 6 octobre	582 fantassins russes sortis le 7.
le 8 octobre	90 fantassins de garnison; 15 hommes en sont sortis, le 11, le reste sortis le 14.
le 7 novembre	130 lanciers bavarois sortis le 8.
le 9 novembre	338 grenadiers de la garde royale bavaroise sortis le 10.
le 11 novembre	150 hussards prussiens sortis le 14.
le 14 novembre	400 fantassins prussiens sortis le 18.

Voyons maintenant la guerre franco-allemande.

Charmes-la-Côte a eu, comme une partie de la France, à supporter l'horreur de l'invasion et à satisfaire les exigences prussiennes lors des nombreuses réquisitions en nature.

Voici la part qui lui incombait dans les impositions extraordinaires dont était frappé le département.

1- pour perte d'un navire allemand capturé par les Français 1126 livres.

2- pour le pont de Fontenoy 3905,94 livres.

3- pour augmentation des gages des officiers pendant l'armistice 465,55 livres.

La commune n'ayant aucune ressource s'est vue dans l'obligation de faire un emprunt à différents propriétaires de la localité. Les sommes étaient remboursables en 2 ans et l'intérêt servi à 6%.

En 1854, le choléra a fait de nombreuses victimes à

Charmes-la-Côte. Cette année, il y a eu 67 décès, alors qu'en 1853 ce nombre s'élevait qu'à 15 et en 1855 à 11.

Liste des Maires

1726	Louis Lecler	1789	Fiacre Mary
1730	Jean Didelot	1790	François Royer
1733	Firmin Pagel	1790	André Louis
1734	Firmin Pagel	1795	Quirin Mathelin
1735	Jean Mansuy	1796	Jean Didelot
1739	Maurice Lecler	1797	Quirin Mathelin
1739	Nicolas Ledur	1798	Nicolas Jeandin
1740	Nicolas Jacques	1800	Fiacre Louis
1744	Louis Lecler	1801	Pierre Nicolas
1744	Nicolas Lecler	1802	Claude Bouchon
1745	Claude Roussel	1803	Pierre Pagel
1746	Firmin Pagel	1804	Simonin
1747	Firmin Pagel	1806-1808	Pierre Pagel
1749	Joseph Ledur	1809-1821	Joseph Didelot
1749	Jean Pierre	1822-1826	Claude Pagel
1752	Claude Braucourt	1827-1828	Sébastien Bistorin
1753	Claude Braucourt	1829-1835	Nicolas Henri
1754	Louis Lecler	1835-1841	Jean-Louis Jeannot
1755	Louis Lecler	1841-1845	Louis Simonin
1756	Louis Lecler	1845-1849	Claude Justin Nicolas
1760	Etienne Poirson	1849-1861	Louis Jacques
1765	Louis Lecler	1861-1871	Pierre Victor Pagel

1771	François Bruant	1871-1875 Pierre Emile Mathelin
1774	Pierre Bruant	1875-1877 Louis Firmin Simonin
1775	Pierre Braucourt	1877-1879 Pierre Emile Mathelin
1776	Fiacre Lecler	1879-1881 Louis Firmin Simonin
1777	Fiacre Lecler	1881-1893 Pierre Emile Mathelin
1777	Claude Bouchon	1893-1905 Hydulphe Louis
1782	Fiacre Mary	1905-1912 Auguste Lecler
1788	Pierre Bruant	1912- Marcel Pagel ¹⁵

15 Marcel Pagel a été maire de 1912 à 1925 ; Adrien Mathelin de mai 1925 à février 1927. A compter du 3 février 1927 et pendant 32 ans, le maire sera Léopold Nussbaumer, le Grand-père de Françoise, mon épouse.

Epoques auxquelles a été commencée la vendange

1749	02 octobre	1751	29 octobre
1754	04 octobre	1760	06 octobre
1762	10 octobre	1764	03 octobre
1766	08 octobre	1767	02 novembre
1767	02 novembre	1770	28 octobre
1771	15 octobre	1772	13 octobre
1773	18 octobre	1774	10 octobre
1775	06 octobre	1776	15 octobre
1777	22 octobre	1779	01 octobre
1780	07 octobre	1781	23 octobre
1782	18 octobre	1784	07 octobre
1786	12 octobre	1787	18 octobre
1788	26 septembre	1790	?
1805	11 octobre	1806	13 octobre
1807	10 octobre	1808	08 octobre
1809	19 octobre	1810	01 octobre
1811	20 septembre	1813	19 octobre
1815	10 octobre	1818	09 octobre
1820	18 octobre	1821	11 octobre
1822	12 septembre	1823	23 octobre
1824	21 octobre	1825	05 octobre
1826	11 octobre	1827	08 octobre
1828	16 octobre	1829	21 octobre

1830	18 octobre	1831	10 octobre
1832	16 octobre	1833	04 octobre
1834	30 septembre	1835	19 octobre
1836	17 octobre	1837	19 octobre
1838	22 octobre	1838	11 octobre
1840	10 octobre	1841	08 octobre
1842	28 septembre	1843	21 octobre
1844	07 octobre	1845	21 octobre
1846	28 septembre	1847	15 octobre
1848	09 octobre	1849	15 octobre
1850	17 octobre	1851	20 octobre
1852	14 octobre	1853	10 octobre
1854	17 octobre	1855	15 octobre
1856	20 octobre	1857	05 octobre
1858	04 octobre	1859	29 septembre
1860	17 octobre	1861	14 octobre
1862	02 octobre	1863	15 octobre
1864	10 octobre	1865	15 septembre
1866	15 octobre	1867	11 octobre
1868	16 septembre	1869	11 octobre
1870	29 septembre	1871	17 octobre
1872	14 octobre	1873	15 octobre
1874	07 octobre	1875	11 octobre
1876	16 octobre	1877	?
1878	12 octobre	1879	?
1880	11 octobre	1881	10 octobre

1882	16 octobre	1883	10 octobre
1884	15 octobre	1885	11 octobre
1886	12 octobre	1913	05 octobre
1947	12 septembre ¹⁶		

A partir de 1884, l'ouverture de la vendange n'est plus fixée par arrêté du maire pris en séance du conseil. Le ban de vendange est par conséquent supprimé.

16 Cette date n'est pas de l'instituteur, elle apparaît ajoutée.

Aperçu de quelques budgets communaux¹⁷

année	recettes	dépenses
1901	8160,24	7903,33
1902	13959,38	14299,95
1903	8286,56	7942,61
1904	5655,96	6150,13
1905	6781,97	6547,09
1906	6805,91	5873,37
1907	8428,01	9096,08
1908	5400,79	5553,20
1909	7253,94	5578,49
1910	6704,38	5969,73
1911	7063,72	7436,47
1912	6418,87	6042,77

17 Pour convertir en euros 2007, il convient de multiplier par le coefficient “3,48” de 1901 à 1910 et “3,02” de 1911 à 1912. A titre d'exemple, les recettes de 1902 représentent un montant équivalent à 48579 euros en 2007.

8. Agriculture

La surface territoriale est de 623 hectares se décomposant ainsi :

- terres labourables	215 hect.
- prés naturels	52 hect.
- vignes	90 hect.
- cultures maraîchères	7 hect.
- cultures diverses	72 hect.
- bois et forêts	109 hect.
- terres incultes	78 hect.

Au point de vue géologique, le territoire peut se diviser en deux parties à peu près de même surface.

La première partie qui comprend le plateau situé en haut de la côte et qui s'étend à mi-pente du coteau jusqu'au village, est formée de calcaire de Saint-Mihiel (corallien).

La deuxième partie, qui s'étend du village jusqu'aux territoires de Toul et de Mont-le-Vignoble, est formée de marnes et argiles de la Woëvre (oxfordien).

Composition chimique des différents sols du territoire par section

Les chiffres du tableau ci-dessous sont calculés pour l'ensemble du sol, déduction faite des pierres.

(1kg de terre renferme les quantités suivantes d'éléments fertilisants exprimées en grammes).

	Section							
	A	B	C	D	E	F	G	H
proportion des pierres	455,00	160,00	149,00	28,00	23,00	49,00	158,00	427,00
carbonate de chaux	47,87	47,290	118,03	6,90	149,87	27,24	73,57	188,00
acide phosphorique	0,60	0,64	1,05	0,43	0,78	0,48	0,82	1,85
potasse	1,22	2,06	1,78	2,33	2,22	1,94	1,77	1,26
azote totale	1,47	1,04	1,67	0,88	1,54	1,27	0,51	0,45
magnésie	0,71	0,71	1,00	1,26	1,41	1,42	0,54	0,77
acide sulfurique	0,88	0,92	1,24	0,78	2,04	0,91	0,96	1,03
aluminé et oxyde de fer	56,73	49,56	73,18	53,06	88,12	55,15	52,04	31,25

Section	Nature des cultures
A de St. Fiacre	cultures
B des Auges et Troussors	vignes
C de St. Florentin	vignes ; cultures
D des Poirielles	vignes ; cultures
E des Naux	cultures ; prairies
F des Foureaux	vignes ; cultures
G de Bachin	vignes
H du Village	vignes

Pour obtenir une fertilisation normale, il faudrait ajouter au sol les éléments suivants par hectare :

- section A - 80kg de superphosphate
- 80kg de sulf. de potasse
- section B - 90kg de superphosphate
- 40kg de sulf. de potasse ou kaïnit
- 25kg de sulfate d'ammoniaque
- section C - pour les vignes
- 40kg de superphosphate
- 60kg de sulfate de potasse ou kaïnit
- section C - pour les cultures
- 20kg de superphosphate
- 40kg de sulfate de potasse ou kaïnit
- section D - 100kg de scories
- 30kg de kaïnit
- 25 à 30kg de nitrate de soude
- section E - pour les prairies
- 60kg de superphosphate 40kg de kaïnit
- section E - pour les cultures
- 70kg de superphosphate 30kg de kaïnit
- section F - pour les cultures
- 100kg de scories 60kg de sulfate
- section F - pour les vignes
- 100kg de scories 80kg de sulfate
- 20kg à 25kg de sulfate d'ammoniaque
- section G - 80kg de superphosphate
- 90kg de sulfate
- 50kg à 60kg de sulfate d'ammoniaque
- Section H - 80kg de superphosphate
- 130kg de sulfate
- 60kg à 75kg de sulfate d'ammoniaque.

Ces chiffres ont été établis par le service de la station agronomique de Nancy ; ils ont été portés à la connaissance des propriétaires ; mais malgré tout, ils se contentent presque tous du fumier fourni par leurs bestiaux qui ne sont pas assez nombreux ; un certain nombre achètent les fumiers des casernes ou des écuries des hôtels de Toul. Quelques-uns, cependant, emploient des scories sur leurs prairies, mais l'emploi des engrais chimiques ne se généralise pas.

On a contre eux une certaine prévention ; on préfère la vieille routine ; de plus on recule devant des frais dans lesquels on craint de ne pas rentrer. Le territoire est très morcelé ; on compte plus de neuf mille parcelles ; d'après cela, on comprend que l'usage des machines agricoles est à peu près impossible, et presque tous les travaux sont faits à bras d'hommes. Quelques propriétaires font de temps à autre des échanges pour réunir des parcelles, mais les cas sont assez rares ; on tient aux biens venant de famille. Deux cultivateurs seulement ont des faucheuses à cheval.

On compte dans la localité une quarantaine de vaches, ce qui est insuffisant pour l'alimentation des habitants ; 6 boeufs, 2 taureaux, 42 chevaux et une centaine de porcs à l'engrais. Les plus gros cultivateurs n'ont que deux chevaux, à l'exception du fermier de Saint-Fiacre qui en possède cinq. Les propriétaires se mettent à deux pour labourer leurs champs.

Je ne parle pas de la ferme de Saint-Fiacre dont les bâtiments seuls et quelques terrains sont sur le territoire de Charmes-la-Côte ; la plus grande partie des terres exploitées, ainsi que la chapelle, sont sur le territoire de Rigny-Saint-Martin, département de la Meuse.

Voici, d'après les statistiques, le rendement moyen par hectare pour les dernières années :

- vin : 70 hectolitres
- blé : 13 quintaux
- seigle : 10 quintaux
- avoine : 8 quintaux
- orge : 10 quintaux

La vigne est la principale culture de la localité, mais depuis quelques années, par suite des maladies cryptogamiques, de phylloxéra, la surface cultivée diminue ; quelques vigneronns essaient de faire des plantations avec des cépages américains, mais on s'arrête devant la dépense qui est assez élevée ; de plus, si les cépages américains sont réfractaires au phylloxéra ; ils ne le sont pas aux gelées printanières qui désolent trop souvent notre région.

Le vignoble donne un vin assez estimé, un peu dur, mais de conservation ; une contrée surtout (les Auges), par suite de son orientation et de la composition de son sol, produit un vin très apprécié qui a l'avantage pour les propriétaires de se vendre beaucoup plus cher que celui qui est récolté dans les autres parties du territoire.

Les habitants de Charmes-la-Côte trouvent encore une grande ressource dans la culture des oignons et des carottes qu'ils vendent en gros aux commerçants. Les fruits : cerises, pommes, poires, sont aussi une source de revenus. Les années de production, il ne se vend pas pour moins d'une trentaine de mille francs de fruits.

Malheureusement, depuis quelques années, la vigne traverse une période critique qui n'est pas sans inquiéter les vigneronns. Cette année, la récolte étant à peu près nulle, ils

sont dans le découragement ; on entend dire de toutes parts « Si l'année prochaine la récolte n'est pas plus abondante, nous abandonnerons nos vignes ».

Cependant à différentes époques, la vigne a eu des moments critiques ; c'est ainsi qu'en 1840, on se plaint d'une maladie qui règne depuis six ans sur les vignes et qui les fait périr. Les personnes d'un certain âge se rappellent avoir vu replanter des contrées de vigne, les ceps ayant péri.

Mais aujourd'hui, les mauvaises récoltes se succédant trop souvent, la vie renchérissant sans cesse, la patience des vigneron est à bout. Il leur faut de l'argent pour subvenir aux besoins de leurs familles, aussi beaucoup d'entre eux abandonnent-ils vignes et terrains pour travailler soit dans les usines, soit dans les chantiers de construction, soit sur le chemin de fer, où ils ont un salaire assuré et relativement élevé ; il y a pénurie d'ouvriers agricoles, et si la désertion va en s'accroissant, à un moment qui n'est pas éloigné, notre beau vignoble toulouais aura disparu comme tant d'autres déjà en Lorraine.

Les ceps qui auront égayé autrefois nos côteaux par les colorations rouges dès l'automne et les tons violets des grappes mûrissantes seront ensevelis sous les ronces, les herbes sèches, les chardons, terrassés par les fléaux dévastateurs ; ils seront à jamais stériles et aussi dépourvus de sève que les échelas vermoulus gisant à côté.

Cependant si les ouvriers de nos campagnes réfléchissaient bien, ils verraient que l'avantage qu'ils croient avoir en travaillant ailleurs que dans les champs n'est pas bien grand. Croient-ils avoir moins de mal à l'usine ou au chantier qu'à la campagne ? Beaucoup d'entre eux ont à faire tous les jours plusieurs kilomètres à pied pour se rendre à leur travail

ils aliènent leur liberté.

Il ont un salaire relativement élevé, c'est vrai, mais la dépense est plus forte aussi ; la cantine est là qui offre bien des tentations ; les jeunes gens surtout ont plus à perdre qu'à gagner en fréquentant l'usine ou l'atelier ; ils y contractent presque tous de mauvaises habitudes, s'y créent des besoins factices et pernicious (tabac, petits verres, apéritifs, etc...); les propos qu'ils entendent ont trop souvent une répercussion bien funeste sur leur esprit et leur sens moral ; ils dédaignent ceux de leurs camarades qui sont restés au village et qui ne veulent pas abandonner la profession de leur père.

Ils serait temps de réagir contre cet exode des ouvriers de la campagne vers la ville ou les centres industriels.

Il faudrait faire comprendre à nos jeunes gens que la vie rurale doit être recherchée non seulement pour elle-même, mais surtout pour la liberté, l'activité paisible et le bonheur domestique qu'elle procure. On ne saurait trop leur faire entendre que le cultivateur et le vigneron instruits, marchant avec le progrès, seront bien vite entourés de toute la considération publique, parce qu'ils auront eu le bon sens, de toutes les professions qui leur étaient offertes, de donner la préférence au dur, mais honorable travail des champs, plutôt qu'à telles autres fonctions que leur auraient procuré les charmes séduisants, mais trompeurs de la ville.

Qu'ils sachent bien, que la culture des champs ou de la vigne est le plus chanceux de tous les arts, qu'elle est incontestablement celui qui fait le plus grand honneur à l'énergie humaine.¹⁸

18 Ainsi se termine le récit de l'instituteur, monsieur Ernest Loppinet

Dates mémorables de l'Histoire de Lorraine¹⁹

855 - La plus grande Lorraine

Notre première date !

Cette date de 855 est celle de la mort de Lothaire Ier, fils aîné de Louis le Débonnaire et Empereur d'Occident. Elle est, par conséquent, en quelque sorte, la date de la naissance de la Lotharingie, nom primitif de la Lorraine.

En effet, si Lothaire Ier, par le traité de Verdun, du 10 août 843, se voyait attribuer, avec le titre d'empereur, cette longue bande de territoire qui comprenait l'Italie, la Provence, la Bourgogne, une partie de la Gaule orientale et de la Germanie, et constituait le royaume d'Austrasie, c'est en 855, que Lothaire II reçut de son père, Lothaire Ier la partie de ce royaume d'Austrasie, qui devait s'appeler la Lotharingie « Lothar-in-rike » le royaume du fils de Lothaire.

Il est donc naturel que notre première date soit celle de la naissance même de la plus grande Lorraine.

959 - La vraie Lorraine

C'est en 959, que Brunon, archevêque de Cologne, qui avait reçu de son frère Othon-le-Grand, le Duché de Lorraine et pris le titre d'archiduc, divisa la Lorraine en deux duchés : la

¹⁹ Les documents qui suivent, sont des coupures du journal local de cette époque, probablement "l'Echo du Toulouais", que monsieur Loppinet a découpées et collées à la fin du cahier.

basse Lorraine ou Lorraine Ripuaire qui devait changer plus tard son nom contre celui de Belgique et qui allait depuis le Luxembourg jusqu'au Rhin (duché de Lothier) et la Haute-Lorraine Mosellane, qui eu pour premier duc Frédéric d'Alsace, comte de Bar, beau-frère de Hugues Capet et qui devait seule garder le nom de Lorraine.

959 marque l'époque où le système féodal se régularisait partout, en Lorraine comme ailleurs, où l'on vit s'élever les forteresses d'Epinal, de Remiremont, de Saint-Dié et de nombreuses autres villes de Lorraine.

Nous avons cru intéressant de la retenir comme celle de la délimitation de la Lorraine. La Lorraine en effet, devait rester à peu près délimitée comme elle le fut en 959 jusqu'en 1766, c'est-à-dire jusqu'au jour où elle fut réunie à la France.

1048 - La maison de lorraine

C'est la date de l'avènement de la maison de Lorraine-Alsace, la première branche de la maison de Lorraine. C'est en effet en 1048 que l'empereur Henri III, donna au riche comte de Metz, Gérard d'Alsace, le duché de la Haute-Lorraine ou Lorraine Mosellane, devenu vacant par la mort d'Albert, tué dans un combat contre Godefroy, duc de Basse-Lorraine.

L'histoire ne dit point si Henri III en cédant le duché de Haute-Lorraine au comte Gérard, le lui donnait avec le droit de le transmettre à ses héritiers ou sans cette clause essentielle.

Quoi qu'il en soit, c'est à partir du règne de Gérard d'Alsace, tige de l'illustre maison de Lorraine, que

L'hérédité a été établie en Lorraine Mosellane.

1048 reste donc dans l'histoire sinon la date de l'indépendance absolue de la Lorraine « celle-ci étant 1542 » du moins une date intéressante pour le duché.

1073 - Le “castrum” de Nancy

C'est le 29 avril 1073 que, dans une charte réglant une contestation entre l'abbaye de Bouxières-aux-Dames et les moines de Saint-Arnoul, apparaît pour la première fois, sur un document original, le nom de Nancy.

Après cette date, des mentions en seront faites assez fréquemment. Les ducs y feront séjour. Thierry considérera Nancy comme son “alleu” son “castrum”. Il convient de retenir 1073 comme la date à laquelle Nancy devient déjà et en quelque sorte la capitale de la Lorraine.

L'historien Digot lui oppose celle de 1153, année au cours de laquelle le duc Mathieu Ier aurait acquis le Bourg de Nancy avec ses dépendances, en échange du château et de la châtelierie de Rosières-aux-Salines, Lenoncourt, de ban de Moyen et Haussonville ; mais un autre historien, le savant Pfister, conteste cette légende.

Bien que les prédécesseurs de Mathieu aient demeuré, tantôt à Châtenoy, tantôt à Neufchâteau, tantôt à Nancy, Nancy peut être considéré, dès 1073, comme la capital du duché et l'habitation ordinaire des ducs.

1139 - La première monnaie Lorraine

On ne connaît aucune monnaie des trois premiers ducs de Lorraine, Gérard d'Alsace, Thiery Ier et Simon Ier. Le

monnayage paraît avoir commencé avec le quatrième, le duc Mathieu Ier, en 1139.

Peu après son avènement, Mathieu Ier étant parti pour la terre Sainte, c'est son épouse Berthe de Souabe qui exerça la régence et établit à Nancy un atelier monétaire.

Ces plus anciens documents numismatiques qui portent le nom de Nancy et doivent, sans contestation possible, être attribués à Mathieu Ier, indiquent que certains besoins commerciaux se révélèrent à cette époque. La date de 1139 à ce titre, nous a paru intéressante à noter.

1206 - Le drapeau lorrain

Les cinq premiers ducs de Lorraine n'eurent pas d'armoiries, pas d'emblèmes. D'autre part, bien que les emblèmes héraldiques, qui symbolisèrent la famille ducale, la nationalité lorraine et la ville de Nancy, n'aient été complètement fixés qu'après la victoire de René II sur Charles le Téméraire, c'est sur le bouclier de Ferri II, reconnu comme successeur de Ferri Ier, en septembre 1206, qu'on trouve pour la première fois la bande chargée de trois alérions, qui figurent, comme on sait, dans l'écu de Lorraine.

1231 - La loi de Beaumont

Cette date marque le début d'une époque dans l'histoire lorraine. Dès 1182, Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, octroya sa charte d'affranchissement à la ville de Beaumont-en-Argonne ; mais c'est en 1231 que, pour la première fois, cette coutume, qui reste connue sous le nom

de loi de Beaumont, fut appliquée en Lorraine.

En effet, la première charte d'affranchissement fut celle de Neufchâteau, qui date de septembre 1231 ; la seconde fut celle de Mirecourt. Beaucoup d'autres villes et bourgs, dans la suite, se virent concéder des chartes, qui, en restreignant les droits des seigneurs, réglèrent ceux des bourgeois, en même temps que l'organisation municipale, la justice, la police, etc. Nancy obtint la sienne le 25 mars 1266.

Bien que très incomplètes, ces chartes, à la faveur desquelles les villes s'émancipèrent, suffirent alors aux populations lorraine, qui connurent ainsi les premières libertés.

1301 – Le traité de Bruges

Cette année 1301 est celle du traité de Bruges. Le traité de Bruges fut l'origine du Barrois mouvant, dont la capitale était Bar, à l'ouest de la Meuse et du Barrois non mouvant, à l'est de la Meuse et qui avait Saint-Mihiel pour capitale.

Henri III, comte de Bar, gendre du roi d'Angleterre Edouard Ier ayant pris parti pour son beau-père contre Philippe le Bel, fut fait prisonnier à Bruges par le roi de France et contraint de signer ce traité à la suite duquel le Barrois mouvant passait sous l'autorité du roi de France et le Barrois non mouvant relevait du duché de Lorraine.

1429 - Jeanne d'Arc à Vaucouleurs

C'est le 24 février 1429 que Jeanne d'Arc, la bonne Lorraine, partit de Vaucouleurs pour Chinon. Elle y était venue trouver le sire Robert de Beaudricourt, capitaine et gouverneur de Vaucouleurs, pour lui dire qu'elle obéissait à

ses voix et qu'elle était envoyée par Dieu afin de "bouter l'Anglais hors de France", faire sacrer le dauphin et le mettre en possession de son trône.

Elle fut présentée à Charles II, duc de Lorraine, puis équipée "à cheval et en costume d'homme" par la population de Vaucouleurs qui l'accueillit avec un grand enthousiasme et lui fournit une escorte de quelques hommes.

Le 6 mars, la "bonne Lorraine" arrivait à Chinon. Jugée ensuite à Poitiers, elle était reconnue et proclamée pucelle, puis mise, par Charles VII, à la tête d'une troupe armée et envoyée à Orléans.

Sans la réception de Vaucouleurs, l'histoire héroïque de Jeanne d'Arc ne serait pas.

1477 - La bataille de Nancy

On peut dire qu'avec 1477, la quatrième année du règne de René II, la page la plus glorieuse de la première période de l'histoire de la Lorraine et de Nancy, commence en réalité, l'histoire moderne de la Lorraine.

C'est le 5 janvier 1477 qu'eut lieu la bataille de Nancy au lendemain de laquelle était retrouvé, dans la vase glacée de l'étang Saint-Jean, le cadavre de Charles le Téméraire.

Le duc de Bourgogne, jaloux de n'être que le vassal du roi de France, convoitait le Milanais, la Suisse, la Lorraine, la Belgique, et rêvait de constituer le royaume de Bourgogne

La victoire de René II, qui eut une répercussion énorme dans toute l'Europe, marquait, avec la fin de la maison de Bourgogne, la plus puissante des dynasties féodales dont la grandeur même faillit compromettre le développement de la nationalité, de l'unité française, le terme pour la lorraine

d'une période particulièrement troublée et le début d'une ère de paix et de prospérité.

1486 - L'imprimerie en Lorraine

C'est la date de l'introduction de l'imprimerie en Lorraine. Le chroniqueur Rémond Messein raconte en effet qu'un nommé Didier Virion amena, cette année-là, de Paris, un garçon qui imprima des vers à la louange de René II, mais qui, n'ayant pas été encouragé par le duc, ne resta point à Nancy.

Ce récit qui semble confirmé par une mention du registre du trésorier général de cette année 1486, détruit la légende qui fait de Saint-Dié le berceau de la typographie lorraine.

Bien que la tentative de 1486 ne semble pas avoir été continuée, le duc René n'ayant pas encouragé l'ouvrier amené par Virion alors que partout ailleurs les souverains reconnurent les imprimeurs de classe noble et comme exerçant une profession libérale entre toutes, on trouve qu'en 1501, Pierre Jacobi, imprimeur à Saint-Nicolas, reçoit 20 francs pour avoir imprimé certaines ordonnances des or et monnaie, ce qui prouve que la création de 1507 du chanoine Gauthier Luc, à Saint-Dié, est postérieure.

On sait quelle importance il convient d'attacher à l'invention du Mayençais Gutenberg et, par conséquent, à l'introduction de l'imprimerie en Lorraine.

1542 - La Lorraine indépendante

Cette date de 1542 peut-être considérée comme ayant eu une certaine importance.

Le 26 août 1542, était signée la paix de Nuremberg et, aux termes d'une des clauses, la Lorraine proclamée indépendante.

Le duc, à partir de cette paix de Nuremberg, ne prêtera plus serment à l'Empire, et la Lorraine deviendra un Etat souverain : liber et non incorporabilis ducatus .

Cette indépendance ne devait guère tarder à être menacée ; mais enfin la Lorraine n'en devenait pas moins, à cette date de 1542, un duché libre, et c'est là un événement à noter en passant.

1553 - L'art en Lorraine

Nous croyons qu'il convient de retenir cette date de 1553 comme la première dans l'histoire de l'art en Lorraine.

C'est en effet, en 1553 que le sculpteur Ligier-Richier, celui qu'on a appelé le "Michel Ange français", commença son grand oeuvre "Le sépulcre de Saint-Mihiel", le premier chef-d'oeuvre connu de l'art lorrain.

L'histoire de Lorraine s'illustra ensuite de noms célèbres : le graveur Gallot, le peintre Claude Gelée, l'architecte Emmanuel Héré, à qui l'on doit l'incomparable harmonie de la place Stanislas, le grand serrurier Jean Lamour, qui ploya le fer à sa fantaisie, Aimé Morot, E. Friant, Emile Gallé, Daum, etc., etc...

A des titres divers, tous ces artistes ont fait de l'art lorrain un "art nouveau" qu'il ne faut pas confondre avec l'art nouveau ou le modern-style. Ici, notons seulement qu'en 1553 l'art apparaît en Lorraine avec, le Michel-Ange français.

1571 - Les Gands Jours de Saint-Mihiel

En 1571, le duc Charles III le Grand établissait, à Saint-Mihiel, les Grands Jours de Lorraine. On appelait ainsi un tribunal suprême, composé de la noblesse de pays, et chargé de juger les appels du bailliage, et il semble qu'on doive y voir l'institution de la juridiction féodale en Champagne et en Lorraine. En Normandie, cette cour s'appelait Echiquier. Dans la suite, cette institution se généralisa dans toutes les provinces, et les Grands Jours devinrent des commissions de juges tirés des parlements, pour juger en dernier ressort toutes les affaires civiles et criminelles.

Mais le tribunal de Saint-Mihiel fut supprimé, en 1635, par Louis XIII, qui assistait en personne au siège que les armées françaises firent alors de cette ville. Les derniers, d'ailleurs, furent ceux que se réunirent en Auvergne et au Puy-en-Velay, en 1665, sous Louis XIV.

1574 - L'université de Nancy

c'est en 1574 qu'il faut remonter pour trouver les origines de l'Université de Nancy.

Quelques années avant 1574, Pseaume, administrateur de l'évêché de Verdun, avait voulu créer dans cette ville une université où les Jésuites devaient professer les humanités. L'insuffisance de ressources le contraignit à n'établir qu'un collège. Et c'est Charles III qui ayant repris l'idée de l'Evêque de Verdun, la mena à bonne fin ainsi qu'en témoigne la bulle du 5 décembre 1572 qui donnait l'institution canonique à l'université.

Le duc de Lorraine choisit pour siège de cet établissement la

ville de Pont-à-Mousson et décida que les facultés de théologie, de philosophie et des arts seraient confiées à la Compagnie de Jésus et celles de droit et de médecine aux laïcs.

L'université ne fut complètement organisée qu'en 1598 ; mais les premières classes furent ouvertes en octobre 1574, et c'est le 3 mars 1575, que la bulle de Grégoire XIII fut publiée et que le Père Edmond Hay fut choisi pour recteur. Cet établissement devint rapidement florissant et célèbre, 1574 est donc la première date dans l'histoire des lettres de Lorraine.

1588 - La ville neuve de Nancy

C'est l'année où le duc Charles III décida la création de la ville neuve à Nancy. Nous ne nous étendrons point sur cette réalisation grandiose. La ville neuve fut créée d'un bloc le long de sept rues longitudinales coupées régulièrement de rues transversales.

Pour le peuple, Charles III y attira les habitants par toutes sortes de moyens. La création d'un marché lui donna vite une animation très grande ; les industries se fondèrent ; des commerçants, des artisans s'y fixèrent et aussi... des congrégations religieuses.

Charles III se montra particulièrement fier de son oeuvre. Pour commémorer cette date, il fit frapper une médaille sur laquelle était représenté le berger Pâris, qui, appelé à se prononcer entre les trois villes neuves de Livourne, Charleville, et Nancy, donnait la pomme à Nancy-la-Belle.

1623 - Nancy fortifiée

1623 est marquée par l'achèvement des fortifications de la ville de Nancy. Charles III les ayant laissées inachevées, ce fut son successeur, le duc Henri II qui compléta cette oeuvre gigantesque.

L'exécution de ces travaux nécessita une dépense énorme pour l'époque ; mais la perfection en fut si grande qu'ils firent de la capitale de la Lorraine une des meilleures places de l'Europe.

Ajoutons que ces fortifications ne devaient pas subsister longtemps. 75 ans plus tard, elles devaient être rasées conformément à une clause du traité de Ryswick.

1697 - Le traité de Ryswick

C'est la date du traité de Ryswick qui fut signé le 20 septembre 1697 entre la France, d'une part, et de l'autre part les Pays-Bas, l'Allemagne, et l'Angleterre.

Une clause de ce traité intéressa tout particulièrement la Lorraine. L'article 24 en effet, rétablissait le duc de Lorraine dans son duché et lui rendait Nancy, à condition toutefois que les nouvelles fortifications seraient rasées et que le duc ne pourrait élever qu'un simple mur autour de la ville.

Ainsi, le traité de Ryswick rétablissait, dans ses états héréditaires, la maison de Lorraine, après 27 ans d'exil.

1698 - Nancy capitale

C'est en 1698 que Nancy devint une véritable capitale, digne de ce nom, le centre organisé de l'administration lorraine.

Toutes les administrations qui s'étendaient sur toute la Lorraine eurent, à partir de cette date, leur siège à Nancy, qui devint ainsi le séjour d'une cour brillante et de tous les titulaires des diverses charges importantes du duché.

Non seulement Nancy en profita, mais encore la Lorraine bénéficia d'une organisation qui s'imposait pour une grande et florissante province.

1705 - La verrerie lorraine

Parmi les industries si nombreuses et si florissantes de Lorraine, celle du verre, des glaces, de la cristallerie tient une place considérable.

La réputation mondiale dont jouissent la Manufacture de glaces de Cirey, établie en 1801, et la cristallerie de Baccarat, issue des verreries de Saint-Anne créées, en 1765, par Antoine Renaud, et acquises par M. d'Artigues au début de la Restauration, puis reprises par la société actuelle le 5 décembre 1822, en est la meilleure preuve.

Sans remonter au moyen âge, pendant lequel on pourrait suivre déjà en Lorraine l'industrie du verre, il semble qu'on puisse s'arrêter à la date de 1705, année au cours de laquelle la première véritable usine lorraine, celle de Tonnoy, fut transférée à Portieux.

Une foule d'usines du même genre furent créées dans les années qui suivirent ; mais celle de Portieux fut, la première digne de ce nom.

1750 - L'Académie Stanislas

Au nombre des multiples fondations dont Stanislas dota la

ville de Nancy, nous croyons intéressant de retenir celle qui porte encore son nom : L'Académie Stanislas.

C'est par l'édit du 28 décembre 1750 que cette société des sciences et belles-lettres de Lorraine fut fondée. Stanislas en dressa lui-même le règlement et exerça jusqu'à sa mort une sorte de tutelle sur la docte compagnie. Abolie par la convention en 1793, elle fut supprimée jusqu'en 1802, époque à laquelle de nouveaux statuts furent élaborés.

Elle fut, à proprement parler, le premier centre intellectuel de Lorraine et devait rester un foyer fort intéressant de vie littéraire et de recherches scientifiques.

Aussi, cette date de 1750 compte-t-elle en Lorraine dans l'histoire des lettres et des sciences comme d'autres comptent, dans l'histoire industrielle, commerciale, économique de notre région.

1756 - La Place de l'Alliance

Lors de la guerre de la succession d'Autriche, les Lorrains faisaient des vœux, contre la France qui poursuivait Marie-Thérèse, épouse de leur ancien duc François III ; mais, pendant la guerre de Sept ans, ils se battirent avec bravoure pour Marie-Thérèse et pour la France, contre la Prusse de Frédéric II.

Le dernier duc de Lorraine, Stanislas-le-Bienfaisant, tint à commémorer, d'ailleurs, cette alliance en créant à Nancy, en 1756, une place, qui, infiniment moins grandiose que la place Royale, « aujourd'hui place Stanislas », porte depuis cette époque le nom de place d'Alliance.

1766 - La Lorraine française

C'est l'année de la mort de Stanislas Leszcinski, surnommé le Bienfaisant. Stanislas mourut le 23 février 1766.

C'est aussi l'année où la Lorraine, 718 ans après l'avènement de Gérard d'Alsace, le premier duc Héréditaire, perdit son indépendance et fut réunie à la France.

“Les partisans et les serviteurs de la famille ducale”, écrit Digot, “n’entendirent pas avec indifférence s’exhaler le dernier soupir de leur patrie ; mais les hommes qui regardaient avec raison l’indépendance de la Lorraine comme détruite depuis le départ de François III et même depuis le jour où Louis XIII était entré victorieux dans la ville de Nancy, ces hommes se consolèrent en pensant que le peuple des René II, des Antoine et des Charles III, désormais confondu dans la nation française, pouvait en changeant de rôle aspirer encore en de glorieuses destinées”. La Lorraine annexée à la France était alors bien française. D’ailleurs si Nancy cessait d’être une capitale au sens exact du mot, elle devait rester tout de même la capitale de l’est.

1771 - La voiture Gugnot

Ce fut l'anglais Robisson qui eut l'idée, en 1759, d'employer la vapeur pour mettre en mouvement les roues des véhicules ; mais ce fut Nicolas-Joseph-Pierre Gugnot, né à Void, qui eu le mérite d'en faire la première application, en 1771, au moyen d'un chariot actionné par une machine à vapeur composée de deux cylindres à simple effet, qui se voit encore au conservatoire des Arts et Métiers.

Bien que les premiers essais, faits par Gugnot, en cette

année 1771, n'aient pas été très satisfaisants, l'ingénieur lorrain fut le véritable précurseur de la locomotion à vapeur ; sa machine peut être considérée comme la première locomotive routière de cette date de 1771 retenue comme celle de l'origine de la traction mécanique et même comme le début de l'automobilisme.

1791 - L'arrestation de Louis XVI

C'est une date qui compte dans l'histoire de France et aussi de Lorraine.

C'est le 22 juin 1791, qu'eut lieu, à Varennes, l'arrestation de Louis XVI qui fuyait avec sa famille à l'étranger. Tout le monde connaît l'épisode dont Drouet fut le héros.

Drouet, en cette circonstance rendit un service inappréciable à la France. Il la sauva d'un grand péril ; car, si Louis XVI avait pu rejoindre Bouillé qui à la tête de son régiment de cavalerie, le Royal-Allemand, l'attendait en Lorraine, il n'est pas possible de calculer les conséquences d'un tel événement.

Cette date de 1791 marque la condamnation irrévocable de la monarchie "institution décrépite", a-t-on dit, "qui est morte à Varennes !".

1795 - L'imagerie d'Epinal

Nous trouvons intéressant de noter en passant cette date de 1795 qui est celle de la création de la célèbre imagerie d'Epinal. On connaît les caractéristiques de cette imagerie qui est intéressante non seulement au point de vue commerciale, mais encore au point de vue de l'art tout

spécial de l'imagerie auquel s'est adonné la maison Pellerin. Ces images coloriées, peu artistiques « d'après un programme voulu » sont connues en France et même à l'étranger de tous les enfants qu'elles amusent et instruisent par leurs contes illustrés et leurs représentations de personnages ou de scènes historiques.

1801 - Le traité de Lunéville

C'est la date du traité de Lunéville, qui mit fin à la guerre de deuxième coalition contre la France.

Après Marengo, l'Autriche s'obstinait à continuer la lutte ; mais la victoire de Moreau à Hohenlinden et sa marche sur Vienne, « tandis que notre armée d'Italie convergeait vers le même but », décidèrent le cabinet autrichien à entrer en négociations.

Joseph Bonaparte et M. de Cobentzel, le négociateur de Camp-Formio, choisirent une ville lorraine, Lunéville, pour signer, le 9 février 1801, un traité contenant des clauses d'une portée considérable et aux termes duquel la France obtenait la Belgique et toute la rive gauche du rhin.

1819 - Le sel en Lorraine

Si l'industrie salicole, qui consista d'abord dans l'exploitation des sources naturelles d'eau salée, exista en tout temps en Lorraine, comme en témoignent les noms mêmes de Château-Salins, Rosières-aux-Salines, etc., c'est en 1819 qu'un premier sondage, foré aux portes de Vic, atteignit le sel gemme à une profondeur de 65 mètres.

Pour montrer l'intérêt que présente cette première tentative

de 1819, il nous suffira de dire qu'elle permit d'évaluer les richesses considérables du gisement salin du sous-sol lorrain, et que la production annuelle moyenne du sel brut en Lorraine est de 135000 tonnes, c'est à dire toute la production française. Ajoutons que le département de Meurthe-et-Moselle fournit 150000 tonnes de sel raffiné, alors que la production totale de France n'est que de 240000 tonnes. Mr. l'ingénieur Lebrun a évalué la valeur du sel extrait des salines lorraines à plus de 8 millions.

1822 - La charrue Dombasle

Voici une date qui restera célèbre dans les annales de la vie agricole et de la science économique en France et plus particulièrement en Lorraine.

C'est en 1822 que le célèbre agronome Mathieu de Dombasle fonda, avec le concours de Berthier, propriétaire de la terre de Roville-devant-Bayon et d'une société d'actionnaire, l'institut agricole de Roville la première école d'agriculture française où ceux qui y venaient étudier apprenaient, outre l'instruction pratique, la botanique, les principes d'art vétérinaire, de chimie agricole et de comptabilité.

C'est également en 1822 que Mathieu de Dombasle inventa la charrue simple qui porte encore son nom et qui, premier type de la charrue moderne, remplaça l'araire rudimentaire jusque-là employée.

Cette création agricole et cette invention de 1822 eurent une répercussion dans le monde agricole de l'Europe entière.

1834 - La première mine de fer

C'est en 1834 que furent instituées, sur le gisement de fer, au pays lorrain, les premières concessions, à Moyeuvre et à Hayange. La concession de Longwy date de 1844 ; celle de Champigneulle de 1848.

On comprendra toute l'importance qu'il convient d'attacher à cette date de 1834, si l'on veut bien se dire que le gisement de fer découvert en Lorraine est le plus important du monde.

Les recherches de ces dernières années ont démontré que la Lorraine était le pays du fer par excellence et sera pour la métallurgie française une région indispensable, la source de sa vie même.

Outre que le minerai lorrain est d'une qualité incomparable, les spécialistes en ont évalué la richesse à deux milliards cinq cent millions de tonnes, par conséquent infiniment supérieure à celle des plus riches gisements de l'Amérique et de la Suède.

1850 - La première voie ferrée.

C'est l'année au cours de laquelle la première ligne de chemin de fer fut mise en exploitation en Lorraine.

C'est le 10 juillet 1850 qu'eut lieu l'ouverture des tronçons ferrés Nancy-Frouard et Frouard-Metz. En 1852, on mit en exploitation le tronçon Bar-le-Duc, Commercy-Frouard et, en 1854, celui de Nancy, Lunéville, Avricourt. La création de la voie ferrée Paris-Strasbourg avait été décidée par la loi de principe du 11 juin 1842.

Il nous paraît superflu d'insister sur l'intérêt européen de

cette première ligne. S'il nous fallait seulement montrer l'importance du trafic de petite vitesse des chemins de fer lorrains, nous dirions que la recette brute par kilomètre exploité sur le réseau total de la Compagnie de l'Est ne ressort qu'à 27000 francs, alors que le rendement moyen des sections lorraines dépasse 100000 francs et atteint, pour Frouard, Pagny-sur-Moselle, le chiffre de 160600 francs.

1854 - Le canal de la Marne au Rhin

Si c'est en 1850 que la première locomotive courut sur le rail Nancy-Metz, c'est en 1854, que fut terminé le premier canal lorrain, le canal de la Marne au Rhin, qui complétait en quelque sorte l'appareil circulatoire d'un pays prodigieux d'activité productrice.

Ce premier canal, en 1850, réunit le Nord de la France avec l'Allemagne et mit en rapport toutes les vallées lorraines. Il a coûté 75 millions. Il dessert un grand nombre d'industries qui se sont développées sur ses rives. La progression de son trafic est continue et témoigne de la prospérité industrielle et commerciale de la Lorraine.

“A travers le pays lorrain”, écrit M. Auerbach, “le chemin de fer Paris-Strasbourg, et le canal de la Marne au Rhin se côtoient presque en fidèles compagnons. Ce sont des contemporains et des concurrents”.

1854 comme 1850 est une date mémorable dans l'histoire de notre Lorraine.

1873 - La libération du territoire

L'année de la libération du territoire ! C'est dans la

deuxième quinzaine de juillet qu'eut lieu l'évacuation. Celle-ci fut terminée le 2 août, sauf dans la partie formant la route militaire de Metz à Verdun qui devait rester occupée jusqu'au 5 septembre.

Il nous paraît superflu d'insister sur l'importance de cet événement qui, s'il fut accueilli par toute la France avec un soupir de soulagement, souleva une explosion de joie formidable au milieu des populations lorraines qui avaient supporté la présence de l'occupation de l'armée allemande pendant 3 années.

Le 1er août 1873, le dernier prussien quitta Nancy, cependant que le peuple lorrain rendait grâces à Thiers, "le petit bourgeois, le grand citoyen, le libérateur", d'avoir avancé l'heure de la libération et conservé Belfort à la France.

Thiers ne put venir ce jour-là à Nancy où il était attendu. Du moins sa statue qui fut érigée, il y a quelques années, sur la place de la Gare, restera-t-elle comme un hommage impérissable à la mémoire de ce grand français.

1874 - L'industrie de la soude

C'est en l'année 1874 que fut installée, à Dombasle-sur-Meurthe, la première usine destinée à produire le carbonate de soude par la réaction du chlorate de sodium et du bicarbonate d'ammonium, procédé inventé, en 1861, par Ernest Solvey.

Les conséquences de cette invention ont été tellement considérables que le grand chimiste Dumas a pu dire que "la découverte de la soude artificielle est un des plus grands bienfaits sinon le plus grand dont les arts chimiques aient été

dotés”.

Le carbonate de soude, dont la Meurthe-et-Moselle produit 250000 tonnes, est utilisé pour le blanchiment, la fabrication des boissons gazeuses, celle des silicates, sulfites, bisulfites, hyposulfites, celle des explosifs, du bleu d'outremer, pour la papeterie, la verrerie, l'émaillage de la faïencerie, la rectification du pétrole, savonnerie et maintes autres industries.

La prospérité de l'industrie salicole en Lorraine est liée à l'usine Solvay qui permet l'utilisation de plus de la moitié du sel extrait pour la fabrication de la soude.

1880 - Les décrets de Jules Ferry

L'année 1880 fut marquée par l'exécution des décrets du 29 mars relatifs aux congrégations non autorisées. L'article 7 interdisait à ses congrégation d'ouvrir des établissements d'enseignement libre supérieur.

La question de la légalité de ces décrets fut portée à la chambre en mai 1880, et, le 30 juin, les préfets de 31 départements procédaient à la dispersion des Jésuites.

Ces décrets, dont l'application fut continuée en octobre, et qui furent suivis de la loi du 28 décembre 1880 fixant la situation des congrégations au point de vue de l'impôt, resteront comme la loi de 1882 sur la gratuité, l'obligation et la laïcité de l'instruction primaire, une des oeuvres admirables du grand Lorrain Jules Ferry, qui ne craignait point l'impopularité pour faire de notre France un pays laïque, républicain, et la doter de nos colonies de Tonkin et de Madagascar. A ce titre, la date de 1880 intéresse notre histoire de Lorraine.

1883 - L'École de Nancy

Date glorieuse pour l'école de médecine de Nancy. C'est véritablement de cette année-là que date la doctrine, aujourd'hui incontestée, de la thérapeutique suggestive et de la psychothérapie.

Le précurseur de cette doctrine fut James Braid, médecin anglais dont les théories furent connues en France en 1859. Le docteur Liébault étudia la question en 1866. Mais ce fut le docteur Bernheim, qui, élargissant la doctrine de Liébeault, la mit au point, si bien que toute la psychothérapie moderne est sortie de l'école de Nancy.

La doctrine de la suggestion, telle que la comprend l'école de Nancy, "outre ses applications médicales", écrit le docteur Bernheim, "a une portée sociale et philosophique qui embrasse l'humanité tout entière... C'est le déterminisme qui nous fait agir".

Bien qu'elle différât de celle de la Salpêtrière, Charcot lui rendit hommage en la distinguant du nom d'école de Nancy.

1892 - L'entrevue Carnot - Constantin

L'année 1892 fut marquée, les 5, 6 et 7 juin, par le voyage, triomphal peut-on dire, du président de la République en Lorraine, et dont l'incident principal, encore qu'on l'ait dit imprévu, fut l'entrevue, à Nancy, du Grand duc de Russie Constantin et de Sadi-Carnot.

Si la réception par le Tsar Alexandre III d'une escadre française, en 1891, dans le port de Cronstadt, avait prélué à l'alliance franco-russe, et si celle-ci ne fut officiellement proclamée que par l'échange des toasts de Nicolas II et de

Félix Faure, sur le Pothuau, à Cronstadt, le 27 août 1897, l'entrevue de Nancy du 5 juin 1892 eut très vraisemblablement, certainement même, des conséquences heureuses pour la conclusion de l'alliance.

M. Mézières, dans son discours au Président Carnot, le laissa entendre en disant que Carnot fut "pour beaucoup dans les négociations habiles et heureuses qui ont fait sortir la France de son isolement en Europe".

Au lendemain de cette entrevue de Nancy, très commentée par la presse européenne, qui y voyait la réponse de l'entrevue de Kiel, la Tribuna italienne écrit "que la visite du duc Constantin indiquait que la France ne jouerait pas le rôle de dupe".

1903 - La houille en Lorraine

C'est une date qui comptera dans l'histoire de l'industrie Lorraine. C'est en effet au milieu de cette année-là qu'un sondage fait à Eply, quatre ans après ceux du même genre faits en Lorraine annexée, démontrait que notre riche sous-sol lorrain possédait une richesse minérale de plus : la houille.

Le terrain houiller était, à ce premier sondage, rencontré à 659 mètres de profondeur et la première couche de houille à 40 mètres plus bas. Dix huit autres sondages ont été faits depuis, qui coûtèrent 4 millions et dont cinq furent particulièrement concluants, à Eply, Aboncourt, Dombasle, Atton et Pont-à-Mousson. Ils ont permis d'évaluer la superficie du gisement houiller à plus de 15000 hectares.

La houille, c'est l'avenir de la métallurgie française puisque la prospérité de celle-ci dépend exclusivement des

ressources en combustible qu'elle aura pu s'assurer.

1909 - L'Exposition de Nancy

C'est la date de l'exposition de Nancy. On n'a pas oublié cette belle page de l'histoire de Lorraine. "Municipale dans ses origines", écrivait M. Laffitte, "régionale par ses éléments, elle avait revêtu un caractère éminemment national".

Et, de fait, cette année-là, notre belle Lorraine donna à la France un témoignage éclatant de sa prospérité économique, de sa richesse industrielle, commerciale et artistique, de sa vitalité admirable.

L'exposition de Nancy fut un succès considérable, et quelqu'un put écrire à ce sujet, fort justement, que la Lorraine dressa, ce jour-là, sous une forme agréable et saisissante, son bilan merveilleux de quatre années d'efforts. Elle fut, en effet, une sorte d'apothéose, dans laquelle la Lorraine révéla à la France ses trésors aussi grandioses que variés.

1913 - L'élection Poincaré

Notre dernière date !

Nous arrêtons notre série de dates par celle de 1913, l'année au commencement de laquelle le grand Meusien, le grand Lorrain Raymond Poincaré a été appelé par l'Assemblée Nationale, à la première magistrature du Pays.

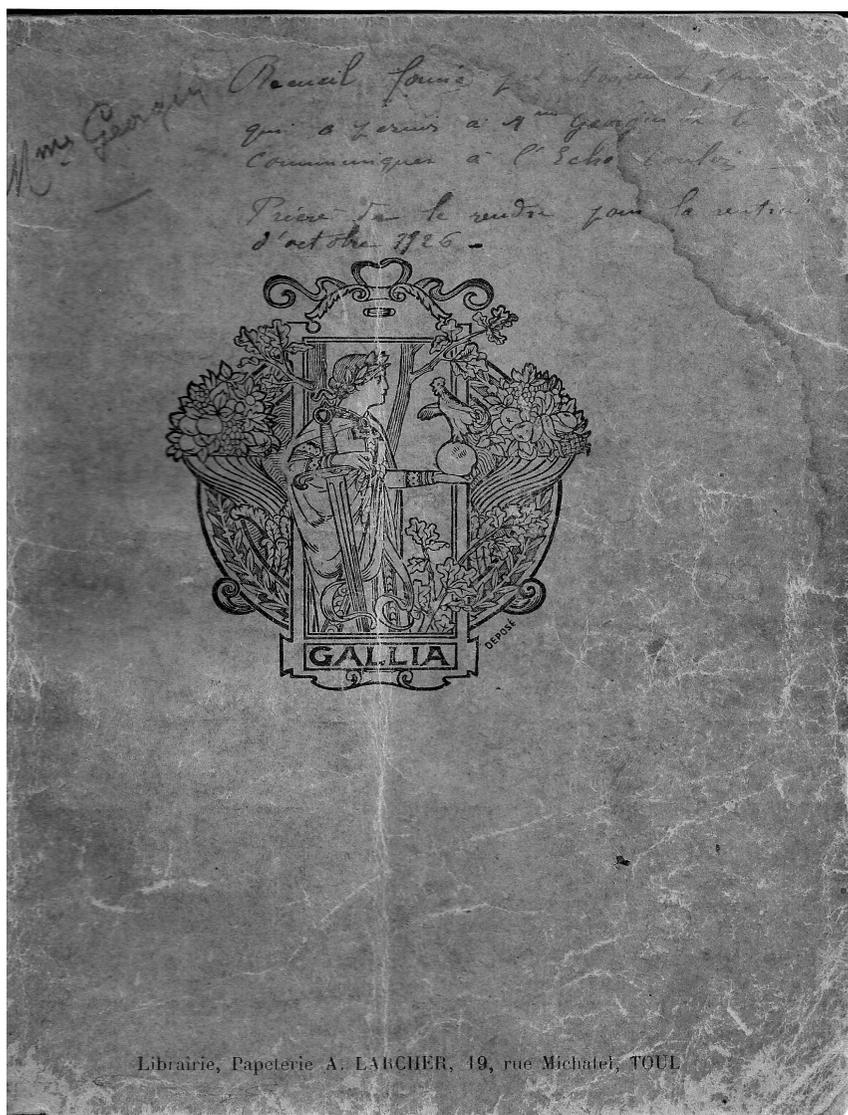
La Lorraine, qui compta tant d'hommes illustres, savants, philosophes, artistes, grand généraux, etc., devait le 17 janvier dernier, connaître la joie de voir un de ses enfants

devenir le chef de l'Etat.

Si la France tout entière se plut à applaudir à l'élection présidentielle du 17 janvier 1913, la Lorraine se montra particulièrement et justement fière d'un choix qui la fit vibrer d'un frisson patriotique. Aucun honneur ne pouvait la toucher plus profondément.²⁰

20 Ainsi se termine le cahier de monsieur Loppinet

Documents



La couverture du cahier

Charmes-la-Côte.

1. Origine

Le village de Charmes-la-Côte faisait partie autrefois du duché de Lorraine; il relevait du bailliage de Commercy et de la prévôté de Gondreville.

Son origine n'est pas bien connue; il semble cependant certain que l'ancienne chapelle de Saint-Etienne, détruite seulement au commencement du siècle dernier, a été le noyau autour duquel s'est formé le village actuel. Tous documents authentiques, nous sommes en présence de deux hypothèses qui peuvent fort bien être admises. A une époque très éloignée, les habitants de nos contrées vivaient de la vie pastorale; à un moment donné, ils se seraient fixés au pays, auraient construit quelques misérables cabanes et la chapelle dédiée à saint Etienne, patron des bergers; après, les Bénédictins de St. Nansur auraient érigé une abbaye près de cette chapelle, au lieu dit « La Soinerie »; en remuant le sol, on met en core à découvert des poutres taillées, des tuiles et autres vestiges de ce monastère. Ou, autre supposition, ce sont les Bénédictins qui d'abord auraient construit le couvent et la chapelle autour

La première page du cahier

travail des champs, plutôt qu'à telles autres fonctions
qui leur auraient procure les charmes séduisants, mais
trompeurs de la ville.

qu'ils sachent bien, que la culture des champs ou de la
mine ~~est~~ le plus chanceux de tous les arts, elle est
incontestablement celui qui fait le plus grand
honneur à l'énergie humaine -

E. Loppinet

Extrait de la fin du récit

Des images



Le village ; depuis la route de Mont-le-Vignoble
au premier plan la Croix du Mulson



L'Eglise de Charmes-la-Côte un matin de septembre



Le village en hiver ; depuis la route de la côte



La façade typiquement lorraine, magnifiquement fleurie,
de la maison « du Maurice et de la Zaza »



La maison familiale au 10, rue Bellevue



Le Domaine de Saint-Fiacre
et les « Ecuries du Val d'Aléthéya »



« La Tour du Poète »
L'oeuvre de Claude Dominger



Charmes-la-Côte
« Le Lavoir »
à l'époque de monsieur Loppinet



Charmes-la-Côte
« Une partie de la rue Basse »

Un beau village de France

Dans le « Guide des beaux Villages de France » publié par « Sélection du Reader's Digest » en 1989, parmi les 737 de nos plus beaux villages répertoriés, figure page 117 Charmes-la-Côte, avec la description suivante :

« Sur une trentaine de kilomètres, les côtes de Toul abritent comme une grande vague dans ses creux une suite de villages vigneron. Paysage du mouvement de ce leitmotiv du relief lorrain, pentes douces, front relevé en sabot, jamais mieux mis en valeur que par des ciels balayés de nuages.

Charmes-la-Côte s'accroche, à sa manière, juste au dessous de la forêt, dans un semis de vergers et de jardins. Tout dit l'utilisation économe du sol, au plus juste des courbes de niveaux. Les rues en pente forment un noeud tortillé, les maisons, pour la plupart du XVIII^e siècle, ont rapetissé leur gabarit, au point que les porches, cantonnés de piédroits et surmontés d'agrafes cannellées, occupent la part majeure des façades, leur conférant la noblesse de leur forme. Une note vive, un bleu charron tranche çà et là, sur la blondeur des crépis, et les toits enferment dans leur camaïeu ocre et rose de leur tuiles rondes une lumière presque méditerranéenne. De Lucey à Bulligny, autour de Blénod-les-Toul, qui, avec la belle église et son petit quartier fortifié, est la capitale de ce terroir hospitalier, un vignoble s'efforce de renaître, souvenir d'une viticulture réputée, dont les produits étaient exportés vers les cours d'Europe ».

+++++